



Bulletin Officiel

N°7466 Jeudi 16 octobre 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES
VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025

3

DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

5

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

8

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH LEASING

10

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS D'OPCVM

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

12

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

13

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

15

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 01/09/2025)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- TLF SUBORDONNE 2025

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- UBCI SUBORDONNE 2025-1

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISAIR 2025-1

ANNEXE III

INFORMATIONS POST AGO

- TAYSIR MICROFINANCE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »
- SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL « SOTEMAIL »
- FCPR TAAHIL INVEST
- FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقا لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيق للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من 1 جويلية 2025.

ويمكنولوج إلى هذه التطبيق واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn>، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيق لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقر الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛
 - الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛
 - الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛
 - الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طالبت فيه الهيئة من المعني مدّها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الأجل القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.
- وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.
- وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و 79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و 76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و 54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و 108 و 115 و 116 و 117 و 140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و 4 و 6 و 6 و 7 و 8 و 11 و 14 و 20 و 26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و 52 و 111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلق بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و 54 و 73 و 74 و 76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلّي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالأخص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH LEASING

Siège social : RUE ZOHRA FAIZA -IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH BC 5
CENTRE URBAIN NORD - TUNIS MAHRAJANE 1008

BH LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} Trimestre 2025 :

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	3 ^{ème} Trimestre			Cumul			Exercice 2024(**)
		2025	2024	Variations	30/09/2025	30/09/2024	Variations	
Secteurs	Agriculture	13 351	5 820	129,42%	29 036	19 412	49,58%	25 503
	Industrie	4 447	5 998	-25,85%	13 390	20 265	-33,93%	26 009
	BTP	4 191	2 170	93,13%	10 471	8 021	30,54%	10 088
	Tourisme(*)	4 455	3 276	35,98%	18 946	19 573	-3,20%	41 308
	Services divers, commerce et transport	34 302	27 576	24,39%	88 826	89 765	-1,05%	100 130
	Montant des Approbations	60 747	44 840	35,47%	160 669	157 036	2,31%	203 038
	Agriculture	11 055	6 047	82,81%	20 723	16 878	22,77%	20 943
	Industrie	2 154	4 460	-51,69%	10 183	14 166	-28,11%	18 791
	BTP	2 064	1 295	59,40%	7 221	5 840	23,64%	6 690
	Tourisme(*)	2 258	1 649	36,94%	12 670	13 344	-5,05%	32 090
	Services divers, commerce et transport	28 112	25 378	10,77%	72 616	68 481	6,04%	72 463
	Montant des Mises en forces	45 643	38 829	17,55%	123 413	118 709	3,96%	150 977

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	3 ^{ème} Trimestre			Cumul			Exercice 2024(**)
		2025(*)	2024	Variations	30/09/2025(*)	30/09/2024	Variations	
Engagements	Approbations	60 747	44 840	35,47%	160 669	157 036	2,31%	203 038
	Mises en force	45 643	38 829	17,55%	123 413	118 709	3,96%	150 977
	Encours	-	-	-	291 573	298 619	-2,36%	296 393
	Total des engagements	-	-	-	351 966	328 766	7,06%	323 009
	Total des engagements classés	-	-	-	43 060	42 652	0,96%	38 019
	Trésorerie nette	-	-	-	15 570	3 397	358,36%	15 096
	Revenus nets de leasing	10 606	9 896	7,18%	30 866	28 977	6,52%	39 288
	Revenus bruts de leasing	44 762	49 891	-10,28%	125 387	115 163	8,88%	155 303
	Produits nets de leasing	4 083	4 329	-5,67%	12 589	13 646	-7,75%	18 535
	Ressources d'emprunt	-	-	-	247 373	219 063	12,92%	235 686
	Capitaux propres avant affectation	-	-	-	39 272	35 391	10,97%	35 387
	Total des charges d'exploitation (hors provisions)	2 874	2 322	23,79%	8 482	7 480	13,40%	10 232

* Chiffres non audités

** Chiffres définitifs et audités

Approbations : Contrat de leasing approuvé,

Mises en force : Contrat dont la facturation a démarré,

Encours financiers : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période,

Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + Impayés + Engagements hors bilan,

Revenus bruts de leasing : Total loyer en HT (principal intérêts),

Revenus nets de leasing : Intérêts sur créances de leasing,

Produits nets de leasing : (revenus nets de leasing + autres produits d'exploitation + produits des placements financiers) - charges financières,

Ressources d'emprunts : Représentent la partie non échue des emprunts obtenus.

Faits saillants à fin septembre 2025 :

L'activité de BH LEASING à fin septembre 2025 par rapport au même période en 2024 a été caractérisée par :

- Une augmentation des approbations de 2,31%,
- Une augmentation des mises en forces de 3,96%,
- Une augmentation des revenus nets de leasing de 6,52%,
- Une augmentation des revenus Bruts de leasing de 8,88%
- Une augmentation des engagements de 7,06 % accompagnée d'une baisse du taux de créances classées de 74 points de base, passant de 12,97 % à 12,23 %.

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS D'OPCVM

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'investissement à capital variable de catégorie action

Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV informe ses actionnaires et le public que suivant son procès-verbal enregistré le 16 avril 2025 à la Recette des Finances -Rue d'Autriche- Tunis, son conseil d'administration, réuni le 21 février 2025, a décidé de nommer Monsieur Mehdi BACH HAMBA en qualité de Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Sami CHANNOUFI et de nommer Madame Hanene LACHIHEB en qualité de Président du Conseil d'Administration de la SICAV en remplacement de Monsieur Maher BEN ABDALLAH.

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DE DIRIGEANT D'OPCVM

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'investissement à capital variable de catégorie mixte
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV informe ses actionnaires et le public que suivant le procès-verbal enregistré le 16 avril 2025 à la Recette des Finances -Rue d'Autriche- Tunis, son conseil d'administration, réuni le 21 février 2025, a décidé de nommer Monsieur Mehdi BACH HAMBA en qualité de Président du Conseil d'Administration de la SICAV en remplacement de Monsieur Maher BEN ABDALLAH.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Arab Tunisian Bank -ATB-
Siège social : 9 Rue Hédi Noura - 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank (ATB) informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'administration réuni le 9 Octobre 2025 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 28 Novembre 2025 à l'effet de délibérer sur la proposition d'augmenter le capital social de 128 millions TND à 150 millions TND. Cette augmentation se fera par l'émission de 22 millions de certificats d'investissement réservée à l'actionnaire de référence l'Arab Bank. L'émission se fera au prix de 3,5 TND le certificat, composé de 1 TND valeur Nominale et de 2,5 TND de prime d'émission. Les certificats d'investissement ainsi émises, porteront jouissance à partir du 01 janvier 2026. L'émission des certificats d'investissement, sera accompagnée par l'émission de 22 de millions certificats de droit de vote qui seront répartis entre les actionnaires de l'ATB au moment de l'émission et au prorata de leurs parts dans le capital.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 1217

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	129,754	129,794
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	181,769	181,806
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		142,702	149,760	149,808
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	163,616	163,670
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	154,769	154,815
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	161,244	161,300
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	146,891	146,929
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	60,371	60,387
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	44,541	44,556
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	151,339	151,391
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	132,588	132,631
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	132,329	132,375
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07		108,189	114,151	114,192
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	105,924	105,960
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	106,939	106,976
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25		-	100,747	100,775
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		22,121	23,193	23,200
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	161,098	161,141
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	152,896	152,914
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,673	14,675
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	224,203	224,278
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	125,700	125,737
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	131,534	131,567
24	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	18,356	18,362
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	116,879	116,919
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	112,158	112,179
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,477	2,483
SICAV MIXTES							
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	83,052	83,156
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	171,920	171,873
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	129,675	129,780
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	137,888	137,934
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	190,798	190,786
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	696,330	696,144
34	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	152,411	152,686
35	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	219,635	220,103
36	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	130,795	131,070
37	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	182,052	182,391
38	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	215,356	215,288
39	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	196,406	196,329
40	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	34,016	34,044
41	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	116,036	116,040
42	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,325	1,325
43	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,438	1,438
44	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	106,136	106,320
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
45	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 941,453	2 940,029
46	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	327,965	326,836
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	4,086	4,060
48	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,525	3,508
49	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	54,849	52,535
50	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,567	1,568
51	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,548	1,550
52	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,623	1,624
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	20,441	20,405
54	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	16,348	16,263
55	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	20,922	20,901
56	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	6 399,536	6 383,462
SICAV ACTIONS							
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		105,131	129,582	129,516
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,739	1,733

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	113,990	114,022
60 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	101,322	101,357
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	108,118	108,151
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	105,446	105,472
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	112,047	112,077
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	107,264	107,301
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	103,791	103,825
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	108,877	108,917
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	108,357	108,393
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	106,302	106,332
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	106,520	106,556
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	105,292	105,331
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	109,647	109,681
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	105,084	105,118
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,967	105,974
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	109,248	109,282
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	104,499	104,533
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	115,719	115,754
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	107,647	107,666
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	111,812	111,849
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	107,592	107,616
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 056,273	1 056,585
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 672,794	10 675,505
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	106,128	106,144
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
83 FCP HELION SEPTIM *	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	En liquidation	En liquidation
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	107,227	107,683
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	101,637	102,020
SICAV MIXTES							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	74,725	74,767
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	151,019	150,989
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,982	17,991
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	386,242	386,923
90 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 821,394	2 826,580
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	69,704	69,684
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	55,261	55,257
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	116,191	116,226
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
95 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,877	20,876
96 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,037	21,043
97 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,327	18,316
98 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	110,473	110,424
99 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	97,216	97,472
100 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	102,543	102,737
101 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	121,128	121,098
102 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	119,723	119,637
103 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,606	14,637
104 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	119,896	120,381
105 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	97,428	97,444
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
106 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	117,346	117,448
107 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	137,122	137,116
108 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	189,155	187,753
109 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	185,190	184,845
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	233,103	232,987
111 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	211,463	211,494
112 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	207,929	207,746
113 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	34,650	34,566
114 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 372,924	12 351,898
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	123,396	123,300
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 281,729	6 290,125
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,823	12,822
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	193,907	193,439
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 164,820	14 113,660
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 568,347	12 559,822
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 272,253	11 244,023
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 249,931	12 227,678
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 400,217	11 351,978
124 FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,713	12,655
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	125,526	125,303
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	114,772	114,320
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	134,495	134,505
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 308,018	1 299,489
* OPCVM en liquidation							

* OPCVM en liquidation

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie - DAAM Tamweel-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL -	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

45	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
101	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

127	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
128	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

(1) OPCVM en liquidation

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «TLF Subordonné 2025»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring réunie le **29/04/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **28/11/2024** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire subordonné « TLF Subordonné 2025 ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,20% brut l'an au minimum et TMM+3,5% brut l'an au maximum, pour le taux variable, et entre 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum, pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt subordonné à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt subordonné comme suit :

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : 9,25%

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « **TLF Subordonné 2025** » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars, divisé en

150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **TLF Subordonné 2025** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **07/11/2025**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. Notation de l'emprunt subordonné).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars **au 07/11/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par « Tunisie Leasing et Factoring » à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2025** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

« Tunisie Leasing et Factoring », de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt subordonné : « TLF Subordonné 2025 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Nominative.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang

de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par MAC SA intermédiaire en bourse, mentionnant la quantité d'obligations souscrites.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/11/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **07/11/2025**.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à **un taux d'intérêt fixe de 9,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit **20 DT** par obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le **07/11/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paieement :

Le paieement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **07/11** de chaque année.

Le premier paieement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/11/2026**.

Les paieements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,25%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale:**

Les obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « TLF Subordonné 2025 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,6821 années**.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de « Tunisie Leasing et Factoring », les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés

ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à « Tunisie Leasing et Factoring », **BBB - (tun)**, avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de la notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **02/09/2025** une notation provisoire à long terme **BB(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire subordonné « TLF Subordonné 2025 » objet de la présente note d'opération.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse MAC SA, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « TLF Subordonné 2025 » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes, à tout investisseur personne physique ou morale intéressée.

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de **MAC SA**, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et des autres intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « TLF Subordonné 2025 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrites.

Marché des titres

Il existe douze (12) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire dont trois (3) emprunts obligataires subordonnés.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, « Tunisie Leasing et Factoring » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC SA » de demander

l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «TLF Subordonné 2025» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

« Tunisie Leasing et Factoring » s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « TLF Subordonné 2025 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations

subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « **TLF 2025** » visée par le CMF en date du **13 octobre 2025** sous le **n°25/1163**, du document de référence « **TLF 2025** » enregistré auprès du CMF en date du **13 octobre 2025** sous le **n°25-008**, et des indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

La note d'opération et le document de référence « TLF 2025 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, sis à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue de Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20/10/2025.

EMISSION D’UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n’implique aucune appréciation sur l’opération proposée. Le prospectus est établi par l’émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d’activité relatifs au troisième trimestre de l’exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

Le visa n’implique ni approbation de l’opportunité de l’opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l’information donnée dans la perspective de l’opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné
« UBCI SUBORDONNE 2025-1 »

DECISIONS A L’ORIGINE DE L’EMISSION:

L’Assemblée Générale Ordinaire de l’UBCI réunie le 29/04/2022 a autorisé l’émission d’un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 150 millions de dinars.

L’Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d’Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission.

Aussi, l’Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le conseil d’administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l’émission les modalités et conditions de l’emprunt.

A cet effet, le Conseil d’Administration de la société réuni le 28/03/2025 a décidé d’émettre un emprunt obligataire subordonné « UBCI Subordonné 2025-1 » d’un montant de 60 000 000 DT et a délégué à la Direction Générale la fixation des conditions dudit emprunt.

Dans ce cadre, la Direction Générale a arrêté les caractéristiques comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d’intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,30%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+1,85%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+1,95%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L’OPERATION :

Montant :

L’emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » est d’un montant de **60.000.000 DINARS**, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **UBCI SUBORDONNE 2025-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **16/10/2025** et clôturées au plus tard le **10/11/2025**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/11/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par l'UBCI à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/10/2025** auprès de Union Capital, intermédiaire en bourse, 1, Place Pasteur -1002-Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

UBCI, de part son statut de banque est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, l'UBCI a décidé d'émettre cet emprunt subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « UBCI SUBORDONNE 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance
- **Forme des titres :** Nominative
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (UNION CAPITAL - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/11/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **10/11/2025**.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à quatre taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,85%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **185 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année N-1 au mois **d'octobre** de l'année N.

- **Pour la catégorie de C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : taux annuel brut de **9,40 %**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis, avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,95%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **195 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année N-1 au mois **d'octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour les catégories A et B, et à la 3^{ème} année pour les catégories C et D.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/11/2030** pour les catégories A et B et **10/11/2032** pour les catégories C et D.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et/ou le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 novembre** de chaque année pour les quatre catégories A, B, C et D.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/11/2026** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/11/2026** pour les catégories A et B et le **10/11/2028** pour les catégories C et D.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,30%** pour la catégorie A et de **9,40%** pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'Août 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,780% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,63% pour la catégorie B et 9,73% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,85%** l'an pour la catégorie B et **1,95%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour les catégories A et B
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour les catégories C et D.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de :

- **3 années** pour les catégories A et B
- **5 années** pour les catégories C et D.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées est de :

- **2,68 années** pour la catégorie A
- **4,15 années** pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en Bourse, 1, Place Pasteur-1002-Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :**➤ Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'UBCI, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « UBCI 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de

l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **UNION CAPITAL – Intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'UBCI s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » au marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'UBCI s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ ***Nature du titre***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

➤ ***Qualité de crédit de l'émetteur***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ ***Le marché secondaire***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **30/09/2025** sous le **n°25/1162**, du document de référence «UBCI 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **30/09/2025** sous le **n°25/006** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au troisième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

La note d'opération et le document de référence « UBCI 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'UBCI - 139, avenue de la Liberté -1002- Tunis, d'UNION CAPITAL - Intermédiaire en bourse – 1, Place Pasteur -1002-Tunis, et sur le site Internet du CMF: www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2025 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/10/2025.

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

Société Tunisienne de l'Air -Tunisair-

Société Anonyme au capital de 106 199 280 dinars divisé en 106 199 280 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-

Identifiant Unique : 002672W

Emission de l'« Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1 »
de 30 millions de dinars
sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- réunie le 10/09/2025 a autorisé l'émission par la société d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant global de 150 millions de dinars, sur une période de 12 mois. L'AGO a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de Tunisair s'est réuni le 10/09/2025 et a décidé de subdéléguer à la Direction Générale de la société pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités et ce, dans un délais maximum de 12 mois suivant la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a décidé cette émission.

Usant de cette délégation de pouvoir, la Direction Générale de Tunisair décide d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars et ce, sans recours à l'appel public à l'épargne, selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 10 % l'an
- Durée : 7 ans dont une année de grâce
- Amortissement du principal : constant à partir de la 2^{ème} année, mensuellement, sur 6 ans
- Paiement des intérêts : mensuellement

2. Renseignements relatifs à l'émission

- **Montant :** Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier -CMF- et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMF-.
- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 06/10/2025 et seront clôturées au plus tard le 10/10/2025. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant

de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 10/10/2025, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 17/10/2025 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société Tunisair à cette date. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

- **Lieu des souscriptions et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront reçues auprès de la société Tunisair, sis au Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-
- **But de l'émission :** Le but de la présente émission est de renforcer les ressources financières de la société afin de faire face à ses engagements financiers.

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** «Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1»
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Nature des titres :** Titres de créance
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 Des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité y afférente.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/10/2025 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au 10/10/2025, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt de 10% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables mensuellement d'un montant représentant le $1/72^{\text{ème}}$ de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la 2ème année. L'emprunt sera amorti en totalité le 10/10/2032.

- **Paiement** : Le paiement mensuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 10 de chaque mois par la société Tunisair. Si le 10^{ème} jour du mois sera un jour non ouvrable, le paiement sera reporté au premier jour ouvrable suivant.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 10/11/2025.

Le premier paiement en principal aura lieu le 10/11/2026.

- **Taux de rendement actuariel** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 10,47 % l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :

- **Durée totale** : Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont une année de grâce pour le remboursement du principal.
- **Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Cette durée de vie moyenne est de 4,04 années.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.
La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,24 années.

- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à

respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

TAYSIR MICROFINANCE

Siège social : 2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-

Les résolutions adoptées par assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 Septembre 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Deux Cents (200) Millions de Dinars, dans un délai de trois ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés Et/Ou des dettes subordonnées, d'un montant total ne dépassant pas Cinquante (50) Millions de Dinars, dans un délai de trois ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Moderne de Céramique « SOMOCER »

Siège social : Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir

La Société Moderne de Céramique publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 Octobre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes **M Ahmed SAHNOUN** (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & **Mme Chiraz DRIRA** (CRG AUDIT).

Bilan SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	2024	2023
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 785 707	1 785 707
Amortissements		(1 523 716)	(1 470 834)
	IV.1	261 991	314 873
Immobilisations corporelles		190 128 294	155 266 936
Amortissements		(106 891 406)	(100 344 741)
Provision pour dépréciation		(593 645)	(593 645)
	IV.2	82 643 243	54 328 550
Immobilisations Financières		66 260 053	66 941 019
Provision pour dépréciation		(5 165 101)	(1 437 643)
	IV.3	61 094 952	65 503 376
Total des actifs immobilisés		144 000 186	120 146 799
Autres actifs non courants	IV.4	2 188 980	4 894 364
Total des actifs non courants		146 189 166	125 041 163
Actifs courants			
Stocks		39 067 336	49 878 392
Provision pour dépréciation		(1 359 722)	(1 486 396)
	IV.5	37 707 614	48 391 996
Clients		35 505 208	48 186 773
Provision pour dépréciation		(14 376 963)	(13 626 740)
	IV.6	21 128 245	34 560 033
Autres actifs courants		24 899 013	20 905 335
Provision pour dépréciation		(1 340 617)	(949 372)
	IV.7	23 558 396	19 955 963
Autres actifs financiers	IV.8	17 943 680	13 786 707
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	818 104	407 034
Total des actifs courants		101 156 039	117 101 733
Total des actifs		247 345 205	242 142 896

Bilan SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	2024	2023
Capitaux propres			
Capital		40 656 000	40 656 000
Actions propres		(1 000 000)	(1 000 000)
Réserves		22 867 967	22 867 967
Autres capitaux propres		8 840 740	9 115 022
Résultats reportés		(6 682 739)	5 223 575
Réserve spéciale de réévaluation		32 169 705	-
Capitaux propres avant résultat de la période		96 851 673	76 862 564
Résultat de l'exercice		(28 822 390)	(11 906 314)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	IV.10	<u>68 029 283</u>	<u>64 956 250</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	59 761 859	59 319 168
Provision pour risques et charges		5 723 986	3 826 926
<u>Total des passifs non courants</u>		65 485 845	63 146 094
Passifs courants			
Fournisseurs	IV.12	39 425 394	39 456 910
Autres passifs courants	IV.13	13 989 383	12 596 777
Autres passifs financiers	IV.14	43 484 312	44 884 746
Concours bancaires	IV.15	16 930 988	17 102 119
<u>Total des passifs courants</u>		113 830 077	114 040 552
<u>Total des passifs</u>		179 315 922	177 186 646
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		247 345 205	242 142 896

Etat de résultat SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	56 186 835	88 679 938
Autres produits d'exploitation	V.2	668 465	1 207 192
Total des produits d'exploitation		56 855 300	89 887 130
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis		(6 364 816)	1 499 240
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	(41 927 255)	(60 681 119)
Charges de personnel	V.4	(10 376 480)	(10 987 604)
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	(16 785 834)	(10 544 046)
Autres charges d'exploitation	V.6	(6 402 112)	(8 278 551)
Total des charges d'exploitation		(81 856 497)	(88 992 080)
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>(25 001 197)</u>	<u>895 050</u>
Charges financières nettes	V.7	(9 800 405)	(11 865 208)
Revenus des placements	V.8	7 421 965	1 155 869
Autres gains ordinaires	V.9	21 034	670 247
Autres pertes ordinaires	V.10	(1 323 145)	(2 538 944)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>(28 681 748)</u>	<u>(11 682 986)</u>
Impôt sur les sociétés		(140 642)	(223 328)
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>(28 822 390)</u>	<u>(11 906 314)</u>

Etat de Flux SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	31.12.2024	31.12.2023
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		61 640 860	93 789 367
Autres encaissements		-	378 370
Autres décaissements		-	<279 295>
Sommes versées aux fournisseurs		<35 176 938>	<51 998 388>
Sommes versées au personnel		<6 048 873>	<9 968 604>
Frais financiers payés		<6 265 127>	<5 448 850>
Encaissements placements		178 874	2 040 872
Décaissements placements		-	<4 020 000>
Impôt et taxes payés		<853 836>	<5 140 481>
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>		<u>13 474 960</u>	<u>19 352 991</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	< 3 869 267>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	92 000
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>		<u>-</u>	<u>< 3 777 267></u>
<u>Flux de trésorerie liés au financement</u>			
Subvention d'investissement		-	1 458 926
Encaissements provenant des emprunts LT		-	-
Remboursement d'emprunts LT		<3 130 842>	<8 145 780>
Décaissements nets moyens de financements CT	<u>VI.1</u>	<9 761 917>	<8 748 934>
Distribution de dividendes et autres distributions		-	-
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>		<u><12 892 759></u>	<u><15 435 788></u>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>582 201</u>	<u>139 936</u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>		<u><16 695 085></u>	<u><16 835 021></u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		<u><16 112 884></u>	<u><16 695 085></u>

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La Société Moderne de Céramique S.A (« SOMOCER » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 3 juillet 1985, son capital s'élève au 31 décembre 2024 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, grès, baignoires et poudre atomisée. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel El Hayet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de l'exercice

1) Difficultés opérationnelles et financières

La société SOMOCER a connu des difficultés opérationnelles et financières courant les exercices 2022, 2023 et l'année 2024 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;
- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaînes d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;
- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes enregistrées par SOMOCER en 2024, 2023 et 2022 s'élevant respectivement à 28.822 mille DT, 11.906 mille DT et 5.914 mille DT.

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales
- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier;

- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants;
- Reprise des importations des matières premières de l'Ukraine et Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement;
- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.
- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023 et 2024 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale;
- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2025-2035 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière.

2) Contrôle douanier

La société a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier. Au 31 décembre 2024, le montant en cours de justification s'élève à 4,1 millions de dinars. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023 et 2024, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier qui a abouti en 2022 à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars totalement provisionné.

3) Administration Judiciaire

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOMOCER et sa mise sous administration d'un mandataire judiciaire. Ce gel est levé suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 09 Mai 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire.

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux administrateurs judiciaires et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement de l'administrateur précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.

En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire judiciaire a été ajouté pour formant ainsi un comité de mandataire.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentés conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

La société a procédé courant 2024 à un changement de méthode comptable en optant pour le modèle de réévaluation à la juste valeur pour les terrains. À cet effet, la société a adopté la méthode de réévaluation prévue par la nouvelle Norme Comptable 5 relative aux immobilisations corporelles, telle qu'approuvée par l'arrêté de du ministère des Finances du 24 mars 2022. La réévaluation a été effectuée sur la base d'une estimation de la valeur de marché déterminée par un expert professionnellement qualifié. Cette méthode a été appliquée d'une façon prospective conformément à ladite norme.

Parallèlement, et conformément à l'article 20 du décret-loi n°21-2021 du 28 décembre 2021 relatif à la loi de finances pour l'année 2022, la société a également estimé la juste valeur des terrains en appliquant les indices de réévaluation prévus par le décret n°2022-297 du 28 mars

2022. La juste valeur déterminée par l'expert s'étant révélée supérieure à celle calculée selon les indices fiscaux, une partie de l'écart de réévaluation a été affectée à la réserve spéciale de réévaluation légale, tandis que le solde a été constaté au niveau de la réserve spéciale de réévaluation libre.

Cette opération a eu pour effet d'augmenter la valeur des terrains et des capitaux propres au 31 décembre 2024 d'un montant de 32.169.705 DT.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée, de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir sont relatives aux frais de l'augmentation du capital qui a eu lieu au mois de juin 2016 et aux dépenses publicitaires qui ont un impact bénéfique sur plusieurs exercices et qui ont un caractère non répétitif.

La résorption des frais liés à l'augmentation du capital est faite sur une durée de trois ans et les frais de marketing sont résorbés sur une durée de deux années.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique.

Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Logiciels	342 779	342 779
Fonds de commerce Somocer	298 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	269 493	269 493
Fonds de commerce Hammamet	681 250	681 250
Fonds de commerce Hachicha plus	194 185	194 185
Immobilisations incorporelles brutes	1 785 707	1 785 707
Amortissements cumulés Immob Incorp	<1 523 716>	<1 470 834>
Immobilisations incorporelles nettes	261 991	314 873

IV.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Terrains	35 348 527	3 178 822
Constructions	22 964 697	22 947 345
Installations techniques matériels et outillages	110 952 390	105 804 933
Matériels de transport	2 364 233	2 077 868
Installations générales, agencements et aménagements	11 070 265	11 070 265
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 853 245	1 837 911
Immobilisations en cours	575 173	3 271 203
Immobilisations à statut juridique particulier	4 999 764	5 078 589
Immobilisations corporelles brutes	190 128 294	155 266 936
Amortissements cumulés Immob Corp	(106 891 406)	<100 344 741>
Provision pour dépréciation sur terrains	(593 645)	<593 645>
Immobilisations corporelles nettes	82 643 243	54 328 550

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Titres de participations (voir Note IV. 3.1)	55 963 991	55 963 991
Dépôts et Cautionnements	1 556 598	1 621 880
Prêt Somocer Négoce	6 216 049	7 044 855
Prêt AB corporation	2 523 415	2 310 293
Immobilisations financières brutes	66 260 053	66 941 019
Provision pour dépréciation (voir Note IV. 3.1)	<5 165 101>	<1 437 643>
Immobilisations financières nettes	61 094 952	65 503 376

IV.3.1 Titres de participation

Les titres de participation au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde Brut au 31/12/2024	Provision pour dépréciation	Solde Net au 31/12/2024
SOTEX ALGER	3 038	<3 038>	-
Société Argile Médenine	26 400	<26 400>	-
BTS	10 000	<10 000>	-
A.B.C	7 896 000	-	7 896 000
SOTEMAIL	24 393 781	-	24 393 781
SOMOCER NEGOCE	1 990 000	<1 990 000>	-
SANILIT	1 350 000	<1 350 000>	-
I.N.C.O.M.A.	1 836 172	-	1 836 172
Participation Ste EL AKKAR	75 000	<75 000>	-
SOMOSAN (*)	3 200 000	-	3 200 000
STB	98 600	<46 750>	51 850
SMC	531 000	-	531 000
3S TRADING	1 000 000	<841 000>	159 000
SOMOCER Transport	705 000	-	705 000
MEDIA PLUS	45 000	<45 000>	-
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	<777 913>	12 026 087
Total	55 963 991	<5 165 101>	50 798 890

(*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation.

Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement.

Selon une correspondance de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2019, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Frais préliminaires	3 328 143	3 328 143
Charges à répartir (*)	16 520 617	15 352 049
Autres actifs non courants bruts	19 848 760	18 680 192
Résorption des autres actifs non courants	<17 659 780>	<13 785 828>
Autres actifs non courants nets	2 188 980	4 894 364

(*) Les charges à répartir de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

IV.5 Stocks

Le stock se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Stocks de matières premières	20 423 011	24 610 076
Stocks de matières consommables et PDR	3 904 587	4 163 762
Stocks de produits finis	14 739 738	21 104 554
Total des stocks bruts	39 067 336	49 878 392
Provisions pour dép. des stocks de matières premières et pièces de rechange	<552 765>	<552 765>
Provisions pour dép. des stocks de matières consommable et PDR	<141 818>	<141 818>
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<665 139>	<791 813>
Total des stocks nets	37 707 614	48 391 996

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Clients ordinaires	16 506 798	28 727 173
Clients effets à recevoir	4 627 138	5 832 860
Clients douteux ou litigieux	14 371 272	13 626 740
Total des comptes clients bruts	35 505 208	48 186 773
Provision pour dépréciation Clients	<14 376 963>	<13 626 740>
Total des comptes clients nets	21 128 245	34 560 033

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Personnel, prêts et avances	474 693	627 382
Etat impôts et taxes	10 018 546	7 941 975
Avances fournisseurs	54	54
Créances sur les sociétés du groupe (*)	10 837 787	7 970 479
Débiteurs divers	1 188 728	3 060 058
Loyer à recevoir	11 987	72 626
Blocage sur crédits documentaires	1 894 784	93 094
Charges constatées d'avance	472 434	720 556
Subvention à recevoir	-	151 995
Dividendes à recevoir	-	267 116
Total des autres actifs courants bruts	24 899 013	20 905 335
Provision des autres actifs courants	<1 340 617>	<949 372>
Total des autres actifs courants nets	23 558 396	19 955 963

(*) Le détail des créances envers les sociétés du groupe est présenté au niveau de la note VII.5 Soldes avec les parties liées.

IV.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Billets de trésorerie ABC gros	500 000	500 000
Titres de placement SOTEMAIL*	16 393 375	10 253 013
Titres de placement AFC	1 833	5 982
Billets de trésorerie SANIMED	-	2 000 000
Prêt Somocer Négoce échéance à moins d'un an	828 807	828 807
Prêt AB Corporation échéance à moins d'un an	219 665	198 905
Total des autres actifs financiers	17 943 680	13 786 707

La valeur de l'exercice correspond à une plus-value de 6.289 mille DT constatée suite à la réévaluation des titres selon le cours boursier observé au 31 décembre 2024. Selon le cours au 23 juin 2025, la valeur de ces titres s'élève à 10.712.880 DT.

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Banques	816 589	402 683
Caisses	1 515	4 351
Total des liquidités et équivalents de liquidités	818 104	407 034

IV.10 Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Capital social	40 656 000	40 656 000
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 568	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Subventions d'investissement (1)	1 840 740	2 115 022
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Résultats reportés	<6 682 739>	5 223 575
Réserves spéciales de réévaluation légales (2)	1 771 850	-
Réserves spéciales de réévaluation libres (2)	30 397 855	-
Capitaux propres avant résultat	96 851 673	76 862 564
Résultat de l'exercice	<28 822 390>	<11 906 314>
Capitaux propres avant affectation	68 029 283	64 956 250

(1) Le détail des subventions d'investissement de présente comme suit :

Nature des sub. D'investissements	Date d'acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2023	Résorption 2024	VCN au 31/12/2024
Plan de mise à niveau	Avant 2012		2 929 679	<2 929 679>	-	-	-
4 ^{ème} plan de mise à niveau	02/04/2014	6,67%	56 175	<36 496>	19 679	<3 747>	15 932
4 ^{ème} plan de mise à niveau	09/06/2014	6,67%	906 682	<579 004>	327 678	<60 477>	267 201
5 ^{ème} plan de mise à niveau	01/01/2015	6,67%	422 278	<253 192>	169 086	<28 166>	140 920
Subvention ANME	31/12/2016	6,67%	570 000	<265 800>	304 200	<38 019>	266 181
Plan de mise à niveau	01/01/2018	6,67%	698 101	<278 786>	419 315	<46 563>	372 752
Plan de mise à niveau 2023 (*)	31/12/2023	6,67%	1 458 926	<583 862>	875 064	<97 310>	777 754
Total			7 041 841	<4 926 819>	2 115 022	<274 281>	1 840 740

(*) Le plan de mise à niveau 2023 a été concrétisé en 2018 par les fonds propres de la société. L'encaissement de la subvention d'investissement ainsi que la résorption y rattachant a été effectué en 2023.

(2) Les réserves spéciales de réévaluation sont constituées par les plus-values résultantes de l'opération de réévaluation des terrains prévue par la nouvelle norme comptable N°5.

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2024 s'élèvent à 31.386.864 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Total	Imputation	Perte de report	Reste à imputer
Amortissements différés 2022	2 944 836	-	-	2 944 836
Amortissements différés 2023	8 445 888	-	-	8 445 888
Report déficitaire 2024	13 723 570	-	-	13 723 570
Amortissements différés 2024	6 272 570	-	-	6 272 570
Total	31 386 864	-	-	31 386 864

IV.11 Emprunts

Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Échéances à plus d'un an sur emprunts bancaires (Voir note VIII.7)	12 533 759	18 030 693
Échéances à plus d'un an sur emprunts Leasing (Voir note VIII.6)	348 712	454 895
Autres dettes envers l'Etat (*)	46 879 388	40 833 580
Total des emprunts	59 761 859	59 319 168

(*) Les autres dettes envers l'état se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Reconnaissance de dettes fiscales	45 262 609	39 683 190
Engagements CNSS	1 616 779	1 150 390
Total des emprunts	46 879 388	40 833 580

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Fournisseurs d'exploitation	38 478 940	37 156 544
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	943 551	2 297 463
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie	2 903	2 903
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 425 394	39 456 910

IV.13 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Dettes dues au personnel	1 148 032	1 427 758
Sécurité sociale	829 196	-
Etat, impôts et taxes	732 416	1 131 785
Etat, reconnaissance de dette	8 573 492	7 893 852

Obligations cautionnées	1 240 905	1 550 422
Autres créditeurs divers	55 578	47 789
Dividendes à payer	1 383	1 383
Charges à payer	1 408 381	543 788
Total des autres passifs courants	13 989 383	12 596 777

IV.14 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts à moins d'un an (Voir note VIII.7)	11 947 851	8 386 391
Emprunts leasing à moins d'un an (Voir note VIII.6)	106 183	93 083
Intérêts courus	1 522 759	829 322
Charge à payer échelle d'intérêt	897 442	518 788
Préfinancement export	4 330 000	4 280 000
Préfinancement stock	6 750 000	6 850 000
Billets de trésorerie (*)	1 000 000	3 500 000
Mobilisation de créances	726 540	726 677
Crédits de financement	16 203 537	19 700 485
Total des autres passifs financiers	43 484 312	44 884 746

(*) Il s'agit des billets de trésorerie souscrits par FCP SALAMETT pour un montant de 1 million de dinars.

IV.15 Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à 16.930.988 DT contre 17.102.119 DT au 31 décembre 2023 et correspondent à des découverts bancaires.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Ventes locales	29 957 962	49 345 376
Ventes à l'exportation	6 593 480	8 311 868
Ventes électricité	3 937 179	3 218 356
Autres Ventes	15 698 214	27 804 338
Total des revenus	56 186 835	88 679 938

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Loyers	102 497	131 383
Subvention d'investissement	274 282	760 834
Subvention d'exploitation	-	60 000
Mise à disposition de personnel	291 686	254 975
Total des autres produits d'exploitation	668 465	1 207 192

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Achats consommés de M.P et de consommables	23 857 358	36 254 192
Consommations énergétiques	11 259 904	14 092 668
Achats non stockés	6 497 826	10 076 822
Achats consommés de PSF	298 543	248 149
Achats sous-traitance	13 624	9 288
Total des achats d'approvisionnement	41 927 255	60 681 119

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Appointements et salaires	8 578 121	9 272 258
Charges sociales et autres	1 798 359	1 715 346
Total des charges de personnel	10 376 480	10 987 604

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 404 374	5 625 924
Dotations aux amortissements capitalisées	<131 804>	<340 560>
Résorption des charges reportées	3 873 952	3 252 529
Dotation aux provisions des stocks	248 105	230 895
Dotation aux provisions des soldes clients	800 257	1 027 376
Dotation aux provisions des autres actifs courants	391 245	-
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 600 000	1 800 000
Dotation aux provisions des Immo. Fin	3 727 458	-
Total des reprises sur dotations aux provisions	17 913 587	11 596 164
Reprise sur provisions des créances clients	<50 034>	<280 420>
Reprise sur provisions pour risques et charges	<702 940>	<718 349>
Reprise sur provisions des autres actifs courants	-	<21 767>
Reprise sur provisions des stocks	<374 779>	<31 582>
Total des reprises sur dotations aux provisions	< 1 127 753>	<1 052 118>
Total dotations aux amortissements et aux	16 785 834	10 544 046

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Loyers et charges locatives	280 745	342 465
Assurances	610 048	427 887
Entretiens et réparations	533 753	675 639
Honoraires	718 952	706 619
Publicité et propagande	67 070	430 080
Autres services extérieurs	200 838	318 736
Frais de transport	1 289 391	1 951 029
Missions et réceptions	341 006	421 383
Dons et subventions	13 763	17 159
Jetons de présence	200 000	-
Services bancaires	734 324	954 420
Impôts et taxes	253 892	259 724
Commissions sur ventes	1 845 362	2 023 151
Remboursements d'assurances et de frais de formation	<687 032>	<249 741>
Total des autres charges d'exploitation	6 402 112	8 278 551

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Intérêts bancaires	9 887 246	11 414 494
Perte de change	475 334	843 748
Gain de change	<562 175>	<393 034>
Total des charges financières nettes	9 800 405	11 865 208

V.8 Produits des placements

Les produits de placement se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Produits financiers sur prêt AB Corporation	235 718	210 015
Produits financiers sur prêt Somocer Négoce	623 447	686 989
Autres produits financiers	273 536	258 865
Plus-value sur placements SOTEMAIL	6 289 264	-
Total des produits de placements	7 421 965	1 155 869

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.24	Déc.23
Plus-value sur cession des immobilisations	10 000	92 000
Autres	11 034	135 110
Gain suite l'amnistie fiscale	-	443 137
Total des autres gains ordinaires	21 034	670 247

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2024 à 1.323.145 DT et sont composées essentiellement des amendes douanières et des pénalités de retard fiscales.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

VI.1 Les décaissements nets moyens de financements CT

Les décaissements nets liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

Désignation	2024	2023
Décaissements nets billets de trésorerie	<500 000>	<650 309>
Encaissements <Décaissements> nets MCNE	<727 000>	704 757
Encaissements <Décaissements> nets crédits préfinancement export	777 000	<982 226>
Décaissements nets crédits préfinancement stocks	<100 000>	<630 075>
Décaissements nets crédits de Financement.	<9 211 917>	<7 191 081>
Total	<9 761 917>	<8 748 934>

La trésorerie à la clôture de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	2024	2023
Liquidités et équivalents de liquidités	818 104	407 034
Concours bancaires	<16 930 988>	<17 102 119>
Total	<16 112 884>	<16 695 085>

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Ventes

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Société A.B.C.	1 410 675	3 235 137
Société SOTEMAIL	15 656 146	23 648 723
Société SANIMED	83 786	192 495
Société Moderne de conditionnement	1 077 040	322 964
Société SOMOCER NEGOCE	925	10 770
Société 3S TRADING	908 033	673 095
Société SOMOCER TRANSPORT	481 464	499 793
AB-CORPORATION	5 437	510
STE AGRIMED	8 400	-
Société SOMOCER FRANCE 3S	871 278	1 181 786
Total du chiffre d'affaires hors taxes	20 503 184	29 765 273

VII.2 Achats

Les achats effectués auprès des sociétés du groupe et les autres parties liées se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Société A.B.C.	316	862
Société SOTEMAIL	3 421 097	12 362 753
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	2 300 577	5 063 620
Société Périmètre de gestion « SPG »	61 049	-
Société SOMOCER TRANSPORT	663 732	1 199 477
Total des achats HTVA	6 446 770	18 626 712

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- SOMOCER a conclu un contrat avec la STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite aux sociétés du groupe : les ventes de l'électricité par SOMOCER aux sociétés du groupe durant 2024 se détaillent comme suit :

- Société Périmètre de gestion : 31.787 DT
- Société ABC : 22.639 DT

- Société SOTEMAIL : 1.511.717 DT

Le prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un local commercial (showroom) pour un loyer annuel de 41.686 DT hors taxes.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoces qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoces est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoces percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

En 2023, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 2,5% à 3,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

En 2024, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 3,5% à 5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

Le montant de la commission facturé par la société SOMOCER Négoces au titre de l'année 2024 s'élève à 1 827 574 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « SOMOCER Transport SARL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer mensuel de 200 DT hors taxes.
- Courant l'année 2024, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Manzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 67.987 DT, hors taxes.
- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- Courant l'année 2024, SOMOCER a facturé 291.686 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.
- En date du 1^{er} janvier 2024, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 2.946.474 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 2.743.080 DT dont 219.665 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 183.756 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies

au cours de l'exercice 2024. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2024 s'élèvent à 235.717 DT hors taxes.

- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a transformé ses créances sur la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 7.044.855 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2024. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2024 s'élèvent à 623.446 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'exercice 2024, SOMOCER a émis une note de débit à la société « SOMOSAN » pour un montant total de 175.296 DT HTVA et relatives à des diverses dépenses prises en charge dont principalement des charges salariales.
- La location au profit de la société « A.B.C » d'un fonds de commerce pour un loyer annuel de 25.892 DT hors taxes.

VII.4 Billets de trésorerie

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie, non encore remboursés au 31 décembre 2024, émis par les parties liées et se détaillent comme suit :

Société	Date d'émission	Montant en TND	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Solde au 31/12/2024
ABC Gros	26/04/2018	500 000	03/08/2018	8.75%	500 000
Total		500 000			500 000

VII.5 Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs/passifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT) (*)	Total
ABC Gros	695 134	500 000	-	1 195 134
A.B.C.	112 680	-	-	112 680
SANIMED	899 501	-	-	899 501
3S TRADING	<633 995>	-	-	<633 995>
SOTEMAIL	<43 183>	-	-	<43 183>
SOMOCER NEGOCE	4 301 006	-	7 044 856	11 345 862
SOMOSAN	2 356 804	-	-	2 356 804
AB CORPORATION	455 613	-	2 743 080	3 198 693
STE AGRIMED	88 719	-	-	88 719
SMC	974 150	-	-	974 150
STE SOMOCER TRANSPORT	142 333	-	-	142 333
STE SAPHIR	25 025	-	-	25 025
STE PERIMETRE DE GESTION	1 459 078	-	-	1 459 078
INCOMA (INVEST COMPLEX FOR BUILDING)	4 922	-	-	4 922
Total	10 837 787	500 000	9 787 936	21 125 723

Les soldes avec les parties liées au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs/passifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT) (*)	Total
ABC Gros	619 788	500 000	-	1 119 788
A.B.C.	106 402	-	-	106 402
SANIMED	899 501	2 000 000	-	2 899 501
3S TRADING	<38 393>	-	-	<38 393>
SOTEMAIL	69 968	-	-	69 968
SOMOCER NEGOCE	1 899 480	-	7 873 662	9 773 142
SOMOSAN	2 135 192	-	-	2 135 192
AB CORPORATION	408 474	-	2 509 198	2 917 672
STE AGRIMED	88 719	-	-	88 719
SMC	255 768	-	-	255 768
STE SOMOCER TRANSPORT	24 866	-	-	24 866
STE SAPHIR	23 855	-	-	23 855
STE PERIMETRE DE GESTION	1 471 937	-	-	1 471 937
INCOMA (INVEST COMPLEX FOR BUILDING)	4 922	-	-	4 922
Total	7 970 479	2 500 000	10 382 860	20 853 339

En outre, les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2024 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
ABC Gros	16 132		16 132
A.B.C.	4 830 420	<1 352>	4 829 068
SANIMED	885 931	<754 562>	131 369
3S TRADING	570 010	-	570 010
SOTEMAIL	1 307 029	<374 155>	932 874
SOMOCER NEGOCE	15 454	<2 232 890>	<2 215 525>
SOMOSAN	21 608	<123 163>	<6 255>
AB CORPORATION	8 334	-	8 334
SMC	671 223	<950 427>	<279 204>
STE SOMOCER TRANSPORT	664 019	<729 135>	<65 116>
STE PERIMETRE DE GESTION	<1 667>	<19 070>	<20 737>
INCOMA (INVEST COMPLEX FOR BUILDING)	20 080		20 080
SOMOCER France 3S	653 461		653 461
AGRIMED	11 099		
Total	9 673 131	<5 184 754>	4 488 379

Les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2023 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
A.B.C.	1 838 740	<1 028>	1 837 712
SOMOSAN	21 608	<8 741>	12 867
SANIMED	836 610	<754 562>	82 048
3S TRADING	<362 016>	-	<362 016>
SOTEMAIL	319 934	<1 221 910>	<901 976>
SOMOCER NEGOCE	52 181	<246 078>	<193 897>
AB CORPORATION	29 953	-	29 953
SMC	<235 781>	<1 625 682>	<1 861 463>
STE SOMOCER TRANSPORT	115 506	<177 677>	<62 171>
STE PERIMETRE DE GESTION	<39 989>	30 535	<9 454>
SANIMED FRANCE	394 763	-	394 763
STE SOMOCER FRANCE 3S	492 694	-	492 694
Total	3 464 203	<4 005 143>	<540 940>

VII.6 Engagements hors bilan avec les parties liées

- Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève au 31 décembre 2024 à 6.726.040 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2024
SOMOCER Transport	24 200
SOTEMAIL	9 053 637
Total	9 077 837

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
 - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
 - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
 - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL.
 - BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT ;
 - STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SMC.
 - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 3.960.000 DT et crédit de gestion de 650.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire suivant au profit de la société ABC.
 - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 2.250.000 DT.
- Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 70046 TUNIS, 70047 TUNIS et 70048 TUNIS
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m²
 - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 50557 d'une superficie de 9684 m² dès modification de sa vocation agricole.
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

VIII. Autres notes complémentaires

VIII. 1 Etats des placements

Placements à long terme dans des sociétés autres que filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOMOSAN	3 200 000	27,12%	-
SANILIT	1 350 000	20,00%	1 350 000
INCOMA	1 836 172	9,18%	-
STB	98 600	NA	46 750
EL AKKAR	75 000	50,00%	75 000
Société Argile Médenine	26 400	40,00%	26 400
BTS	10 000	0,03%	10 000
SOTEX ALGER	3 038	NA	3 038
Total	6 599 210		1 511 188

Placements à long terme dans des sociétés filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOTEMAIL	24 393 781	67,75%	-
ABC	7 896 000	77,61%	-
SOMOCER Négoces	1 990 000	99,38%	1 990 000
SMC	531 000	39,47%	-
3S Trading	1 000 000	90,91%	841 000
Idéale transport	705 000	39,70%	-
MEDIA PLUS	45 000	45%	45 000
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	99,95%	777 913
Total	49 364 781		3 653 913

Placements à court terme sociétés de groupe

En Dinar Tunisien	Valeur comptable	Coût d'acquisition	+/- Value
Titre de placements SOTEMAIL	16 393 375	4 644 596	11 748 779
Billets de trésorerie ABC Gros	500 000	500 000	-
Total	16 893 375	5 144 596	11 748 779

VIII.2 Résultat par action

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Nombre moyen pondéré d'actions	40 656 000	40 656 000
Résultat net	<28 822 390>	<11 906 314>
Résultat par action	<0,7089>	<0,2922>

VIII.3 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2024	31.12.2023	Charges	31.12.2024	31.12.2023	Soldes	31.12.2024	31.12.2023
CA Local	29 957 962	49 345 376	Stockage	<6 364 816>	1 499 240			
CA Export	6 593 480	8 311 868						
Autres Ventes	3 937 179	3 218 356						
Vente électricité	15 698 214	27 804 338						
Total	56 186 835	88 679 938	Total	<6 364 816>	1 499 240	Production	49 822 019	90 179 178
Production	49 822 019	90 179 178	Achats consommés	41 927 255	60 681 119	Marge sur coût matière	7 894 764	29 498 059
Marge sur coût matière	7 894 764	29 498 059	Autres charges externes	6 148 220	8 018 827	Valeur ajoutée	1 746 544	21 479 232
Valeur ajoutée	1 746 544	21 479 232	Charges de personnel	10 376 480	10 987 604			
			Impôts et taxes	253 892	259 724	Excédent brut d'exploitation	<8 883 828>	10 231 904
			Total	10 630 372	11 247 328			
Excédent brut d'exploitation	<8 883 827>	10 231 904						
Subventions d'exploitation	-	60 000	Charges financières nettes	9 800 405	11 865 208			
Autre produits ordinaires	689 499	1 374 302	Autres Pertes ordinaires	1 323 145	1 820 595			
			Dotations aux amort et prov	16 785 834	11 262 395			
Produits de placement	7 421 965	1 599 006	Impôt sur les bénéfices	140 642	223 328	Résultat des activités ordinaires	<28 822 390>	<11 906 314>
Total	<772 364>	13 265 212	Total	28 050 026	25 171 526			
- Résultat des activités ordinaires	<28 822 390>	<11 906 314>	Pertes extraordinaires	-	-	Résultat net	<28 822 390>	<11 906 314>
Total	<28 822 390>	<11 906 314>	Total	-	-			

VIII.4 Tableau de variation des capitaux propres

En Dinar Tunisien	Solde au 31.12.2023	Résultats reportés	Quote-part Sub. d'investissement	Réserves spéciales de réévaluation	Réserves légales de réévaluation	Résultat de l'exercice	Solde au 31.12.2024
Capital social	40 656 000	-	-	-	-	-	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	-	-	-	-	-	<1 000 000>
Réserve légale	4 065 600	-	-	-	-	-	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	-	-	-	-	-	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	7 000 000	-	-	-	-	-	7 000 000
Réserve spéciale de réévaluation légale	-	-	-	-	1 771 850	-	1 771 850
Réserves spéciales de réévaluation libre	-	-	-	30 397 855	-	-	30 397 855
Résultats reportés	5 223 575	<11 906 314>	-	-	-	-	<6 682 739>
Prime d'émission	14 755 568	-	-	-	-	-	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-	-	-	2 965 154
Sub. D'investissement	2 115 022	-	<274 282>	-	-	-	1 840 740
Résultat de la période	<11 906 314>	11 906 314	-	-	-	<28 822 390>	<28 822 390>
Total	64 956 250	-	<274 282>	32 169 705	1 771 850	<28 822 390>	68 029 283

VIII.5 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2023	Acq	Reclass et regul	Rééval	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024	Amortiss. Cumulés au 31/12/2023	Dotation	Reprise	Recl et regul	Amortiss. Cumulés au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2023	V.C.N au 31/12/2024
Logiciels	342 779	-	-		-	342 779	338 645	1 011	-		339 656	4 134	3 123
Fonds de commerce	1 442 928	-	-		-	1 442 928	1 132 189	51 871	-		1 184 060	310 739	258 868
Total des immobilisations incorporelles	1 785 707	-	-		-	1 785 707	1 470 834	52 882	-		1 523 716	314 873	261 991
Terrains	3 178 822	-	-	32 169 705		35 348 527	593 644	-	-		593 644	2 585 178	34 754 883
Constructions	22 947 345	17 352				22 964 697	14 923 761	410 672			15 334 433	8 023 584	7 630 264
ITMOI	105 804 933	1 441 433	3 706 024			110 952 390	68 836 268	5 285 767			74 122 035	36 968 665	36 830 335
Matériels de transport	2 077 868	-	314 365		<28 000>	2 364 233	1 935 633	189 522	<28 000>	223 173	2 320 328	142 235	43 905
Installations générales, agencements et aménagements	11 070 265					11 070 265	9 018 985	415 530			9 434 515	2 051 280	1 635 750
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 837 911	15 334				1 853 245	1 663 056	50 001			1 713 057	174 855	140 188
Immobilisations à statut juridique particulier	5 078 589		<78 825>			4 999 764	3 967 039				3 967 039	1 111 550	1 032 725
Immobilisations en cours	3 271 203	1 045 190	<3 741 220>			575 173	-				-	3 271 203	575 173
Total des immobilisations corporelles	155 266 936	2 519 309	200 344	32 169 705	<28 000>	190 128 294	100 938 386	6 351 492	<28 000>	223 173	107 485 051	54 328 550	82 643 243
	157 052 643	2 519 309	200 344	32 169 705	<28 000>	191 914 001	102 409 220	6 404 374	<28 000>	223 173	109 008 767	54 643 423	82 905 234

VIII.6 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing :

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Remboursement 2024	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à - 1 an	Total des paiements restants au 31/12/2024	Charges d'intérêts à payer	Total restant du	Taux d'intérêt mensuel
2 024	3291403	MiniBus	585 051	93 083	348 712	106 183	454 895	118 865	573 760	1,1%
Total			585 051	93 083	348 712	106 183	454 895	118 865	573 760	

VIII.7 Tableau de variation des emprunts :

	Soldes 2023			Mouvements de la période		Soldes 2024		
Emprunts	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Additions	Règlement échéances	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
EMPRUNT UBCI 1 066 666.COV19	133 333	-	133 333	-	133 333	-	-	-
EMPRUNT BNA 2 164 000	1 731 200	1 298 400	432 800	-	324 600	1 406 600	865 600	541 000
EMPRUNT BIAT 1500000.0	1 350 000	900 000	450 000	-	375 000	975 000	600 000	375 000
EMPRUNT ATTIJARI 1 082.000	934 371	708 029	226 342	-	-	934 371	493 418	440 953
EMPRUNT BHKAR 1370.00-1ERTRAN	953 288	755 427	197 861	-	-	953 288	616 549	336 739
EMPRUNT BHKAR400.00-11EMETTRAN	279 393	221 779	57 614	-	-	279 393	181 215	98 178
EMPRUNT BHKAR 500.0003EME TRAN	340 694	268 482	72 212	-	-	340 694	217 796	122 898
EMPRUNT BHKAR 400.0002EME TRAN	278 332	220 563	57 769	-	-	278 332	180 014	98 318
EMPRUNT BHKAR 400.00-5EME TRAN	278 332	220 563	57 769	-	-	278 332	180 014	98 318
EMPRUNT BHKAR 2700.0004EME TRAN	1 878 743	1 488 798	389 945	-	-	1 878 743	1 215 095	663 648
EMPRUNT BHKAR 560.00-6EME TRAN	382 452	301 575	80 877	-	-	382 452	244 806	137 646
EMPRUNT BHKAR 365.00-7EME TRAN	253 978	201 263	52 715	-	-	253 978	164 263	89 715
EMPRUNT BHKAR 275.00-8EME TRAN	191 353	151 636	39 717	-	-	191 353	123 761	67 592
EMPRUNT BHKAR 822.00-9EME TRAN	571 973	453 256	118 717	-	-	571 973	369 930	202 043
EMPRUNT BHKAR 200.00-10EMETTRAN	139 696	110 889	28 807	-	-	139 696	90 607	49 089
EMPRUNT BHKAR 358.00-12EMETTRAN	250 057	198 492	51 565	-	-	250 057	162 188	87 869
EMPRUNT BHKAR 456.00-01/2470	155 211	23 436	131 775	-	20 925	134 286	-	134 286
EMPRUNT BHKAR 214.00-02/2470	63 847	11 248	52 599	-	9 909	53 938	-	53 938
EMPRUNT BHKAR 461.00-03/2470	160 700	24 518	136 182	-	21 453	139 247	-	139 247
EMPRUNT BHKAR 771.00-04/2470	269 852	41 235	228 617	-	35 966	233 886	-	233 886
EMPRUNT BHKAR 568.00-05/2470	223 877	34 475	189 402	-	29 593	194 284	-	194 284
EMPRUNT BHKAR 284205	100 222	-	100 222	-	58 752	41 470	-	41 470
EMPRUNT BHKAR 510443	243 539	111 174	132 365	-	25 894	217 645	-	217 645
EMPRUNT BHKAR 3 820.000	3 575 433	2 770 992	804 441	-	-	3 575 433	2 170 089	1 405 344

	Soldes 2023			Mouvements de la période		Soldes 2024		
Emprunts	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Additions	Règlement échéances	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
EMPRUNT AMENB19800-	198 000	-	198 000	-	198 000	-	-	-
EMPRUNT AMEN B 500/2175	321 429	250 000	71 429	-	35 715	285 714	178 571	107 143
EMPRUNT AMEN B 800/2175	571 429	457 143	114 286	-	57 143	514 286	342 857	171 429
EMPRUNT AMEN B 800II/2175	571 429	457 143	114 286	-	57 143	514 286	342 857	171 429
EMPRUNT STB 36978	27 733	21 130	6 603	-	1 760	25 973	15 848	10 125
EMPRUNT STB 5400	2 268 218	1 008 097	1 260 121	-	252 024	2 016 194	-	2 016 194
EMPRUNT STB 27439.142	20 237	15 092	5 145	-	1 372	18 865	10 976	7 889
EMPRUNT STB 1000	783 333	533 333	250 000	-	66 667	716 666	333 333	383 333
EMPRUNT STB 1164	989 400	698 400	291 000	-	77 600	911 800	465 600	446 200
EMPRUNTO.ASS.RESTR STB	5 926 000	4 074 125	1 851 875	-	740 750	5 185 250	2 592 625	2 592 625
EMPRUNT UIB 588 125	-	-	-	588 125	-	588 125	375 747	212 378
Total Emprunts en DT	26 417 084	18 030 693	8 386 391	588 125	2 523 599	24 481 610	12 533 759	11 947 851

X. Engagement hors bilan

X. 1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2024 est 26.488.625 DT.

X. 2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

SOMOCER a donné des cautions solidaires au profit des sociétés du groupe notamment SOMOSAN, SOTEMAIL, SMC et ABC (cf. note VII.6>

X. 3 Engagements donnés relatifs aux emprunts (cf. le tableau suivant>

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT>	Banque	
Crédits de gestion	25 85-000	STB	Titre Foncier n° 7-048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m² Titre foncier n° 7-046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m² Titre foncier n° 7-047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m² Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 60-m², objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100 Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 4-00-m², objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100 Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 89-m², objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100 Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m²
CMT STB 347	347 000	STB	
CMT STB 90-	900 000	STB	
CMT STB 22-	220 000	STB	
CMT STB 232	232 000	STB	
CMT STB 88-	880 000	STB	
CMT STB 356	356 000	STB	
CMT STB 172	172 000	STB	
CMT STB 520-	5 200 000	STB	
CMT STB 5 926	5 926 000	STB	
	40 083 000		
Crédit de gestion	4 25-000	AB	
CMT AMEN BANK 250-	2 50-000	AB	
	6 75-000		
Crédit de gestion	7 70-000	BNA	
CMT 154-	1 54-000	BNA	
CMT 200-	2 00-000	BNA	
CMT 100-	1 00-000	BNA	
CMT 100-	1 00-000	BNA	
CMT 800-	8 00-000	BNA	
	21 240 000		
Crédit de gestion	5 020 000	UIB	
	5 020 000		
Crédit de gestion	588 125	UIB	
	5 608 125		
Crédit de gestion	2 490 000	BIAT	
	2 490 000		
Crédit de gestion	5 700 000	ATTIJARI BANK	
	5 700 000		
CMT 1 066	1 066 666	UBCI	
	1 066 666		
CMT 1 500	0	BIAT	
	0		
Total général	82 349 666		

X. 4 Engagements reçus (cf. le tableau suivant>

Type d'engagements	Valeur totale	Contrepartie	Observation
Hypothèque titre 327-Bizerte	1 200 000	Ben Rjeb	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque terrain agricole	1 400 000	Ghadab	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 30399 Monastir	5 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 110789 Monastir	1 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Nantissement fond de commerce	250 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 104481 Tunis	150 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 97538 Monastir	453 787	GLC	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 27317 Gabes	150 000	DELTA CERAM	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Total général	9 603 787		

XI. Note sur les événements postérieurs à la clôture

Une réunion a été tenue au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 14 mai 2025 présidée par Madame le Juge du séquestre, de la liquidation et de l'administration judiciaire, à laquelle a assisté Madame le juge commissaire, les mandataires de justice, le management de SOMOCER, les représentants de la STEG, de la CNSS, de la Direction des Grandes Entreprises auprès du ministère des finances et les représentants des principales banques partenaires à savoir la STB, la BH Bank et la BNA et ce à l'effet de la restructuration et du rééchelonnement des dettes.

Ces discussions, ont abouti à la mise en place d'un programme global de restructuration destiné à rééquilibrer l'endettement de SOMOCER et à préserver sa capacité de financement de l'exploitation.

Un accord de rééchelonnement a été conclu avec la STEG. Des échéanciers de rééchelonnement ont été signés dans le cadre de l'amnistie fiscale et de l'amnistie sociale.

Le management est actuellement en phase de finalisation de la mise en place des crédits avec les banques. Les principaux accords sont les suivants :

1) STEG

Le rééchelonnement a été effectué sur 5 ans, soit 60 mensualités portant sur un montant de 15 MDT.

2) Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 30 juin 2025, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 52.675 mille dinars moyennant l'abandon des pénalités d'un montant de 31.110 mille dinars au 31 décembre 2024 sous réserve du respect du calendrier.

3) Contrôle sociale

Dans le cadre de l'amnistie sociale, SOMOCER a convenu, le 31 mars 2025, d'un échéancier de règlement avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, pour un montant de 1.893 mille dinars sur une période de 4 ans.

4) Banques

- BH Bank :

La BH Bank a notifié son accord de principe en date du 08 septembre 2025 pour notamment la mise en place d'un crédit de restructuration des impayés à la date du 15 mai 2025 d'un

montant de 7.8 MDT sur 10 ans avec 2 années de grâce au taux TMM+3 avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

- STB :

La STB a notifié son accord de principe pour l'octroi :

- D'un Crédit CLT de consolidation sur 10 ans dont 2 années de grâce d'un montant de 16.653 mille dinars,
- D'un crédit de rééchelonnement du COVID sotugaré d'un montant de 274 mille dinars,
- D'un financement divers à court terme d'un montant de 3 307 mille dinars.

5) Administration Judiciaire

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux mandataires de justice et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement du mandataire précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.

En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire de justice a été ajouté pour formant ainsi un comité de mandataire.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Tunis le 9 octobre 2025

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Moderne de Céramique (« SOMOCER » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 68.029.283 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 28.822.390 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOMOCER au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Ainsi qu'il en fait mention dans la note IV.3.1 aux états financiers, SOMOCER détient des participations dans le capital de la société SOMOSAN pour un montant de 3.200 mille DT. Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au titre de cette participation malgré l'existence d'indicateurs de perte de valeur. Nous estimons, qu'au vu de l'examen de la performance historique et la situation financière de cette société, une provision pour dépréciation devrait être constatée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable estimée.
2. Des titres de participations dans le capital de SOTEMAIL totalisant 16.393 mille dinars au 31 décembre 2024 sont classés dans la catégorie « Titres de placement » liquides. Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice selon le cours boursier observé au 31 décembre avec comptabilisation de la plus ou moins-value résultante en résultat de l'exercice. La valeur comptable de ces titres au 31 décembre 2024 tient compte d'une plus-value latente de 6.289 mille dinars enregistrée en résultat de l'exercice 2024. En l'absence de transactions régulières d'achat et vente réalisées sur ce portefeuille, depuis son acquisition, nous ne sommes pas en mesure de confirmer le bien-fondé de la décision du management de continuer à présenter ces titres au niveau du portefeuille des titres de placements liquides.
3. SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) à court terme ainsi que des créances clients (net des soldes fournisseurs) sur les sociétés SOMOSAN, ABC Gros, SANIMED, ABC et SOMOCER Négoces (parties liées) pour un montant total de 12.352 mille DT. Ces créances n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant en principal de 14.500 mille DT. Étant donné les retards constatés dans le recouvrement de ces créances et les cas

des impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances ainsi qu'au titre de la caution octroyée à SOMOSAN.

4. Dans le cadre de notre audit, nous avons envoyé des lettres de circularisations adressées aux banques et aux avocats. A la date de notre rapport, nous n'avons pas reçu toutes les réponses des tiers circularisés. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, cette situation risqueraient de constituer une limitation à nos travaux.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 35.505 mille DT et provisionnées à hauteur de 14.376 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 55.964 mille DT et provisionnés à hauteur de 5.165 mille DT.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note III.9 aux états financiers, la valeur d'usage est déterminée en fonction d'une analyse multicritère en tenant compte notamment de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée par l'entreprise émettrice.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des titres de participation aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage, vérifier les données utilisées par le management pour l'estimation de la valeur d'usage (telles que les états financiers, rapports d'activité, budgets, rapports d'évaluation, rapports d'expertise, etc.). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

c) Evaluation des stocks :

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur brute de 39.067 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.360 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons l'attention sur ce qui suit :

- Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOMOCER et sa mise sous administration d'un mandataire judiciaire de justice. Ce gel est levé suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 09 Mai 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire. En date du 17 février 2025, deux administrateurs judiciaires mandataires de justice et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement de l'administrateur du mandataire précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération. Un troisième mandataire judiciaire de justice a été nommé le 24 juin 2025, formant ainsi un comité de mandataire.
- La note II.2 aux états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début 2024. La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont

toujours en cours à la date du présent rapport et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

- La note III.1 aux états financiers, qui fait état du changement de méthode comptable opéré courant 2024. En effet, la société a opté pour le modèle de réévaluation à la juste valeur de la rubrique « Terrains » conformément aux dispositions de la Norme Comptable 5 relative aux immobilisations corporelles .

Cette opération a dégagé un écart de réévaluation de de 32.169.705 DT comptabilisé en capitaux propres.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant

l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.
- Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers exprimées ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

Les conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été autorisées par le Conseil d'Administration mais n'ont pas fait l'objet de rapport spécial des commissaires aux comptes tel que prévu par les dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé à la direction générale des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Une lettre datée du 3 avril 2025 a été adressée à la direction générale de la société à l'effet de nous fournir une mise à jour de la situation de la société ainsi que les résultats obtenus à la suite des mesures mises en place.

Les notes aux états financiers II.1 « Difficultés opérationnelles et financières » et XI « événements postérieurs à la clôture » relatent les actions réalisées et planifiées par le management en réponse à cette situation. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan pour la période 2025-2035 sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. La capacité de la société d'honorer ses engagements financiers reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA

RAPPORT SPECIAL GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tunis le 9 octobre 2025

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. Convention d'assistance avec la société SOMOCER Négoco

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoco qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoco est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoco percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

En 2023, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 2,5% à 3,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

En 2024, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 3,5% à 5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

Le montant de la commission facturé par la société SOMOCER Négoco au titre de l'année 2024 s'élève à 1 827 574 DT hors taxes.

2. Autres transactions avec les parties liées

- En date du 1^{er} janvier 2024, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 2.946.474 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31

décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 2.743.080 DT dont 219.665 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 203.394 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2024. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2024 s'élèvent à 235.718 DT hors taxes. Les remboursements effectués par la société AB Corporation en 2025 totalisent un montant de 439 110 dinars.

- Courant l'exercice 2024, SOMOCER a émis une note de débit à la société « SOMOSAN » pour un montant total de 175.296 DT HTVA et relatives à des diverses dépenses prises en charge dont principalement des charges salariales.
- Des billets de trésorerie pour un montant de 4.000.000 dinars émises par « SANIMED » arrivant à échéance et non honorés. Suivant convention datée le 22 mars 2024, les sociétés « SOMOCER » et « SOTEMAIL » ont cédé leurs droits dans lesdits billets à la société AGRIMED laquelle a réservé le montant des dits billets à l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration réunie le 30 Août 2023

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration réuni le 05 juin 2023 mais n'ont pas fait l'objet de rapport spécial des commissaires aux comptes tel que prévu par les dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2024 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalise un montant de 20.503.184 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024
Société A.B.C.	1 410 675
Société SOTEMAIL	15 656 146
Société SANIMED	83 786
Société Moderne de conditionnement	1 077 040
Société SOMOCER NEGOCE	925
Société 3S TRADING	908 033
Société IDEAL TRANSPORT	481 464
AB-CORPORATION	5 437
STE AGRIMED	8 400
Société SOMOCER FRANCE 3S	871 278
Total du chiffre d'affaires hors taxes	20 503 184

2. Achats auprès des sociétés du Groupe

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2024 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de 6.446.770 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024
Société A.B.C.	316
Société SOTEMAIL	3 421 097
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	2 300 577
Société Périmètre de gestion « SPG »	61 049
Société SOMOCER TRANSPORT	663 732
Total des achats HTVA	6 446 770

3. Engagements de financement à court terme

- SOMOCER a renouvelé durant l'exercice 2024 les engagements de financement à court terme dont le détail est le suivant :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2024
Préfinancement à l'exportation	4 330 000
Préfinancement de stock	6 750 000
Total	11 080 000

- SOMOCER a fait appel à l'émission de billets de trésorerie et de crédits de financements en devise et en monnaie locale pour des fins de financement à court terme. Au 31 décembre 2024, l'encours de ce financement s'élève à 17.930.077 DT.
- Les concours bancaires dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2024 à 16. 930.988 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
BNA	1 936 458	1 954 060
STB	5 974 831	6 522 198
BH	2 292 841	2 140 169
AMEN BANK	1 413 370	254 997
UIB	3609	280 584
B.T.K.	106 538	-
ATTIJARI BANK	3 940 607	4 420 331
WIFAK BANK	39	-
BIAT	9667	
ATB	1 252 941	1 529 780
AFC	87	
Total des concours bancaires	16 930 988	17 102 119

4. Emprunts bancaires et dettes leasing

Le solde des emprunts bancaires restant à régler au 31 décembre 2024 s'élève à un montant total de 24 936 505 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Long terme	Court terme	Total	Taux d'intérêt
EMPRUNT BNA	865 600	541 000	1 406 600	TMM+3%
EMPRUNT AMEN BANK	864 285	450 001	1 314 286	5,73%
EMPRUNT STB	3 418 382	5 456 366	8 874 748	TMM+3%
EMPRUNT BH	5 916 327	4 472 153	10 388 480	4,17%
EMPRUNT ATTIJARI	493 418	440 953	934 371	TMM+3%
EMPRUNT BIAT	600 000	375 000	975 000	TMM+3%
EMPRUNT UIB	375 747	212 378	588 125	TMM+3%
EMPRUNTS LEASING	348 712	106 183	454 895	13,24%
Total	12 882 471	12 054 034	24 936 505	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société ;
- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du Lac – Tunis ;
- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la société SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel El Hayet ainsi que sur la construction ; et
- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des équipements et matériels.

5. Cautions solidaires au profit de la société SOMOSAN

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- ATB : Crédit moyen terme de 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
- BNA : Crédit moyen terme de 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
- BH : Crédit moyen terme de 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.

6. Cautions solidaires au profit de la société SOTEMAIL

SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL.

- BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT
- STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT

7. Caution solidaire au profit de SMC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires à moyen terme et de gestion contractés par la société SMC auprès de Attijari Bank respectivement de 3.960.000 DT et 650.000 DT ;

8. Caution solidaire au profit de ABC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire à moyen terme contracté par la société ABC auprès de Attijari Bank de 2.250.000 DT ;

9. Hypothèques et nantissement au profit de SOTEMAIL :

Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :

- Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 70046 TUNIS, 70047 TUNIS et 70048 TUNIS
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m²
 - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 50557 d'une superficie de 9684 m² dès modification de sa vocation agricole.
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

10. Effets escomptés et non échus :

Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève, au 31 décembre 2024, à 9 077 837 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2024
SOMOCER Transport	24 200
SOTEMAIL	9 053 637
Total	9 077 837

11. Placements à court terme

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « ABC Gros » pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2024.

12. Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'année 2023, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 67.987 DT, hors taxes.
- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer mensuel de 200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société « 3S TRADING » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.008 DT TTC.
- La location au profit de la société « A.B.C » d'un fonds de commerce pour un loyer annuel de 25.892 DT hors taxes.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à SOTEMAIL. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 1.511.717 DT au 31 Décembre 2024. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- Courant l'exercice 2021, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à la STE PERIMETRE DE GESTION. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 31.787 DT au 31 Décembre 2024. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- Courant l'exercice 2021, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de

transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à la STE ABC. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 22.639 DT au 31 Décembre 2024. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'une salle d'exposition pour un loyer annuel de 41.686 DT hors taxes.
- La location au profit de la société «SOMOCER Transport SARL» d'un bureau sis à Menzel Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a transformé ses créances envers la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 7.044.856 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2024. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2024 s'élèvent à 623.446 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'année 2024, SOMOCER a facturé 291.686 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2024, a décidé d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant brut annuel de 12 500 dinars au titre de l'exercice 2023.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2024, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.
- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2024 à 220.272 DT, et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint ainsi que les primes qui lui ont été accordées se sont élevées au titre de l'exercice 2024 à un montant brut de 207.660 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »

Siège social : Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir

La Société Tunisienne d'Email publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 octobre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes **M Ahmed SAHNOUN** (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & **Mme Chiraz DRIRA** (CRG AUDIT).

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

Actifs	Note	2024	2023
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		284 452	248 027
Moins : amortissements		<233 150>	<211 654>
	IV.1	51 302	36 373
Immobilisations corporelles		104 620 893	84 549 304
Moins : amortissements		<36 036 744>	<36 713 505>
	IV.2	68 584 149	47 835 799
Immobilisations financières		12 784 914	13 019 192
Moins : provisions		<3 147 146>	<1 708 193>
	IV.3	9 637 768	11 310 999
Total des actifs immobilisés		78 273 218	59 183 170
Autres actifs non courants	IV.4	3 003 295	5 690 348
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>81 276 514</u>	<u>64 873 518</u>
Actifs courants			
Stocks		24 341 544	27 161 772
Moins : provisions		<686 300>	<513 448>
	IV.5	23 655 244	26 648 324
Clients et comptes rattachés		26 103 158	38 142 638
Moins : provisions		<4 824 271>	<3 930 628>
	IV.6	21 278 887	34 212 010
Autres actifs courants		15 160 100	9 918 159
Moins : provisions		<205 033>	<205 033>
	IV.7	14 955 067	9 713 126
Autres actifs financiers	IV.8	697 168	6 946 974
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	217 186	363 672
<u>Total des actifs courants</u>		<u>60 803 552</u>	<u>77 884 106</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>142 080 066</u>	<u>142 757 624</u>

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	2024	2023
Capitaux propres			
Capital	IV.10	34 513 514	34 513 514
Réserve légale	IV.10	656 890	656 890
Autres capitaux propres	IV.10	13 681 057	13 860 056
Résultats reportés	IV.10	<21 023 856>	<11 256 225>
Réserve spéciale de réévaluation légale	IV.10	7 013 452	-
Réserve spéciale de réévaluation libre	IV.10	16 018 520	-
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		50 859 577	37 774 235
Résultat de l'exercice	IV.10	<14 524 034>	<9 767 631>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		<u>36 335 543</u>	<u>28 006 604</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	40 710 165	38 207 356
Autres passifs non courants	IV.12	1 803 213	1 415 721
Total des passifs non courants		42 513 378	39 623 077
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	16 248 032	23 466 103
Autres passifs courants	IV.14	11 177 548	10 492 711
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.15	35 805 565	41 169 129
Total des passifs courants		63 231 145	75 127 943
<u>Total des passifs</u>		<u>105 744 523</u>	<u>114 751 020</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>142 080 066</u>	<u>142 757 624</u>

Etat de résultat SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	37 437 705	56 513 500
Autres produits d'exploitation	V.2	178 999	211 756
Total des produits d'exploitation		37 616 704	56 725 256
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis		<1 500 551>	<2 435 612>
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<25 260 982>	<35 559 676>
Charges de personnel	V.4	<6 066 549>	<6 215 408>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<10 415 630>	<9 742 129>
Autres charges d'exploitation	V.6	<3 741 992>	<5 169 883>
Total des charges d'exploitation		<46 985 703>	<59 122 708>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<9 368 999>	<2 397 452>
Charges financières nettes	V.7	<5 226 453>	<7 643 337>
Produits des placements	V.8	441 757	792 468
Autres gains ordinaires	V.9	12 500	93 300
Autres pertes ordinaires	V.10	<329 776>	<550 643>
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<14 470 972>	<9 705 664>
Impôt sur les sociétés		<53 062>	<61 967>
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<14 524 034>	<9 767 631>

Etat de flux de trésorerie SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		<14 524 034>	<9 767 631>
Retraitements pour :			
Amortissements et provisions		10 415 630	9 742 129
Quote-part subvention d'investissement		<178 999>	<178 999>
Encaissements liés aux titres de placement		-	11 619 250
Déc. affectés à l'acquisition de titres de placement		6 249 806	<12 212 766>
Variation des :			
Stocks		2 820 228	3 005 134
Créances clients		12 039 480	<1 804 092>
Autres actifs courants		<5 151 640>	2 277 825
Fournisseurs et autres dettes		<179 930>	13 509 712
<u>Flux de trésoreries provenant de l'exploitation</u>		<u>11 490 541</u>	<u>16 190 562</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Déc. liés à l'acq. d'immo. Et AA non courants		<2 566 945>	<7 315 856>
Déc/Enc. Nets affectés à l'acquisition d'immobilisations fin.		143 977	<4 796 127>
<u>Flux de trésoreries affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u><2 422 968></u>	<u><12 111 983></u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Encaissement des emprunts et des crédits de gestion		27 133 377	56 150 553
Remboursement des emprunts et des crédits de gestion		<40 295 749>	<62 427 477>
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>	VI.3	<u><13 162 372></u>	<u><6 276 924></u>
Variation de trésorerie		<4 094 799>	<2 198 345>
Trésorerie au début de l'exercice		<7 808 729>	<5 610 384>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		<u><11 903 528></u>	<u><7 808 729></u>

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Email S.A (« SOTEMAIL » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2024 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grés et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

SOTEMAIL détient une participation de 99% dans la filiale russe "LTD KIT" et une participation de 58,5% dans la filiale tunisienne "IDEALE DE TRANSPORT SARL" créée en 2019. "LTD KIT" a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Eurasie. Toutefois, cette filiale a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création. "LTD KIT" est actuellement en arrêt d'activité et n'a pas préparé d'états financiers depuis sa création. Par ailleurs, la participation de SOTEMAIL dans LTD KIT a été totalement provisionnée. En l'absence d'information financière sur cette filiale, SOTEMAIL ne peut pas établir des états financiers consolidés. Il est à noter que SOTEMAIL est-elle même filiale de la Société Moderne de Céramiques ("SOMOCER"), société cotée qui publie des états financiers consolidés incluant SOTEMAIL.

II. Faits marquants

1) Difficultés opérationnelles et financières

La société SOTEMAIL a connu des difficultés opérationnelles et financières courant les exercices 2022 2023 et 2024 et qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues aux diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui a impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;
- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaînes d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;
- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par SOTEMAIL et ayant atteint un niveau de 34.438 mille DT au 31 décembre 2024 (y compris la perte enregistrée en 2024 s'élevant à 13.414 mille DT).

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions tenues avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales
- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier;
- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants;
- Reprise des importations des matières premières de l'Ukraine et identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement;
- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.
- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2024 et 2025 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale;
- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2025-2030 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière.

2) Administration Judiciaire

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOTEMAIL et sa mise sous administration d'un mandataire judiciaire. Ce gel est levé suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 09 Mai 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire.

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux administrateurs judiciaires et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement de l'administrateur précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.

En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire judiciaire a été ajouté pour former ainsi un comité de mandataire.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 dinars, sont amortis intégralement. Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat hors taxes déductibles augmenté des frais directs d'acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Nature	Taux
Logiciels	33%
Constructions	2%
Matériel industriel - Constructions métalliques	3,33%

Installations techniques, matériel et outillage	3,33% et 6,67%
Matériel industriel à statut juridique particulier	3,33% et 6,67%
Matériel de transport	6,67% et 10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Grosses réparations	10%
Agencement, aménagement et installation	5%, 10% et 33%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par la constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

La société a procédé courant 2024 à un changement de méthode comptable en optant pour le modèle de réévaluation à la juste valeur pour les terrains et les constructions. À cet effet, la société a adopté la méthode de réévaluation prévue par la nouvelle Norme Comptable 5 relative aux immobilisations corporelles, telle qu'approuvée par l'arrêté de du ministère des Finances du 24 mars 2022. La réévaluation a été effectuée sur la base d'une estimation de la valeur de marché déterminée par un expert professionnellement qualifié. Cette méthode a été appliquée d'une façon prospective conformément à ladite norme.

Parallèlement, et conformément à l'article 20 du décret-loi n°21-2021 du 28 décembre 2021 relatif à la loi de finances pour l'année 2022, la société a également estimé la juste valeur des terrains et constructions en appliquant les indices de réévaluation prévus par le décret n°2022-297 du 28 mars 2022. La juste valeur déterminée par l'expert s'étant révélée supérieure à celle calculée selon les indices fiscaux, une partie de l'écart de réévaluation a été affectée à la réserve spéciale de réévaluation légale, tandis que le solde a été constaté au niveau de la réserve spéciale de réévaluation libre.

Cette opération a eu pour effet d'augmenter les capitaux propres au 31 décembre 2024 d'un montant de 23.031.972 DT.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui servent pour le financement de la construction d'un actif qualifié, sont capitalisées au niveau du coût dudit actif. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs tels que des frais de marketing spécifiques.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

Les placements à long terme comprennent :

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des

gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme.

Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Im mobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Logiciels	254 452	218 027
Fonds commercial	30 000	30 000
Immobilisations incorporelles brutes	284 452	248 027
Amortissement Logiciel	<223 025>	<203 029>
Amortissement Fonds commercial	<10 125>	<8 625>
Immobilisations incorporelles nettes	51 302	36 373

IV.2 Im mobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Terrains	7 393 081	2 327 442
Constructions	26 520 625	12 763 027
Constructions à statut juridique particulier	1 363 387	1 363 387
Matériels de transport	327 024	327 024
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 216 079	1 216 079
Matériels industriels à statut juridique particulier	4 028 957	4 028 957
Matériels informatiques	309 549	306 442
Matériels de bureaux	110 302	108 032
Matériels industriels	57 038 191	56 154 098
Agencements et aménagements divers	5 071 873	5 071 873
Immobilisations en cours	1 241 825	882 942
Immobilisations corporelles brutes	104 620 893	84 549 304
Amortissements cumulés	<36 036 744>	<36 713 505>
Immobilisations corporelles nettes	68 584 149	47 835 799

IV.3 Im mobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Titres de participation (<i>voir Note IV. 3.1</i>)	8 553 128	8 553 128
Titres de placements non courants (*)	447 202	447 202
Dépôts et cautionnements	632 809	632 809
Prêt à long terme AB Corporation	1 546 648	1 429 999
Prêt à long terme Somocer Négoce	1 552 122	1 759 072
Fonds de garantie	53 005	196 982
Immobilisations financières brutes	12 784 914	13 019 192
Provision pour dépréciation	<3 147 146>	<1 708 193>
Immobilisations financières nettes	9 637 768	11 310 999

(*) Les titres de placements non courants au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2024</i>	<i>Provision pour dépréciation</i>	<i>Solde Net au 31/12/2024</i>
Placement STB	197 200	123 220	73 980
Placement SANIMED	250 002	175 988	74 014
Total	447 202	299 208	147 994

IV.3.1 Titres de participation

Les titres de participations au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2024</i>	<i>% de détention</i>	<i>Provision pour dépréciation</i>	<i>Solde Net au 31/12/2024</i>
A.B.C	2 700 000	21,90%	-	2 700 000
SAPHIR	75 000	15%	75 000	-
SOMOSAN	50 000	0,40%	50 000	-
SOMOCER NEGOCE	1 010 000	33,67%	1 010 000	-
LTD KIT	214 128	99%	214 128	-
S.M.C	340 000	27,63 %	-	340 000
3S Trading	100 000	9,10%	100 000	-
SOMOCER de Transport SARL (**)	1 025 000	58,50%	-	1 025 000
SANIMED	3 003 000	11,71%	1 368 810	1 634 190
Media Plus	30 000	30,00%	30 000	-
Ste Périmètre de gestion	6 000	0,05%	-	6 000
Total	8 553 128		2 847 938	5 705 190

(**) La société « SOMOCER de Transport SARL » est détenue à raison de 58,5% par SOTEMAIL, 39,7% par SOMOCER et 1,8% par SMC. Le contrôle exclusif effectif sur cette filiale est exercé par la société mère SOMOCER et non pas par la société SOTEMAIL. En effet, le Directeur Général de SOMOCER est lui-même Gérant de la société « SOMOCER Transport SARL ». Par ailleurs, les politiques opérationnelles et financières sont fixées au niveau du management de SOMOCER.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31.12.2024</i>	<i>31.12.2023</i>
Frais préliminaires (i)	16 476 326	15 089 083
Charges à répartir (ii)	1 884 620	1 884 620
Autres actifs non courants bruts	18 360 946	16 973 703
Amortissements & résorptions	<15 357 651>	<11 283 355>
Autres actifs non courants nets	3 003 295	5 690 348

(i) La résorption des frais préliminaires a été calculée sur la base d'un taux annuel de 33%.
Les Frais préliminaires de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

(ii) La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire. La période de résorption est répartie comme suit :

- Les frais de participation aux foires et la location de l'espace publicitaire : 2 ans
- Les frais de publicité : 3 ans

IV.5 Stocks

Les stocks se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Stocks de matières premières & consommables	5 883 497	7 203 174
Stocks de produits finis et en cours	18 458 047	19 958 598
Total des stocks bruts	24 341 544	27 161 772
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<665 189>	<492 337>
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<21 111>	<21 111>
Total des stocks nets	23 655 244	26 648 324

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Clients ordinaires	17 558 929	23 199 981
Clients effets à recevoir	4 647 789	5 276 046
Clients avoirs à établir	<927 831>	5 735 983
Clients douteux ou litigieux	4 824 271	3 930 628
Total des comptes clients bruts	26 103 158	38 142 638
Provisions sur créances clients	<4 824 271>	<3 930 628>
Total des comptes clients nets	21 278 887	34 212 010

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Avances et prêts au personnel	137 773	182 710
Etat et collectivités publiques	6 317 568	4 088 216
Fournisseurs débiteurs	681 838	1 015 177
Créances envers les sociétés du groupe (*)	6 937 014	3 901 606
Charges constatées d'avance	221 080	351 905
RRR à obtenir	-	173 512
Produits à recevoir	609 209	-
Blocage et déblocage	50 586	-
Compte d'attente	205 033	205 033
Total des autres actifs courants Brut	15 160 100	9 918 159
Provisions des autres actifs courants	<205 033>	<205 033>
Total des autres actifs courants nets	14 955 067	9 713 126

(*) Les créances envers les sociétés du groupe sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Placement ATB	-	2 000 000
STB SICAV	105 565	2 606 836
BTK SICAV	239 944	-
Sanadett Sicav	7 878	7 878
Salamet CAP	2 194	2 194
Echéance à moins d'un an sur Prêt AB Corporation	134 637	123 116
Echéance à moins d'un an sur Prêt Somocer Négoce	206 950	206 950
Billet de trésorerie SANIMED	-	2 000 000
Total des autres actifs financiers	697 168	6 946 974

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Banques	211 887	345 199
Caisse	5 299	18 473
Total des liquidités & équivalents de liquidités	217 186	363 672

IV.10 Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Capital social	34 513 514	34 513 514
Réserve légale	656 890	656 890
Réserve spéciale de réévaluation légale	7 013 452	-
Réserve spéciale de réévaluation libre	16 018 520	-
Prime d'émission	12 986 487	12 986 487
Subventions d'investissements	694 570	873 569
Résultats reportés	<21 023 856>	<11 256 225>
Capitaux propres avant résultat	50 859 577	37 774 235
Résultat de l'exercice (*)	<14 524 034>	<9 767 631>
Capitaux propres avant affectation	36 335 543	28 006 604

Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2024 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Amort. Subvent.	Réévaluation	Solde au 31/12/2024
Capital	34 513 514	-	-	-	-	34 513 514
Réserve légale	656 890	-	-	-		656 890
Réserve spéciale de réévaluation légale	-				7 013 452	7 013 452
Réserve spéciale de réévaluation libre	-				16 018 520	16 018 520
Prime d'émission	12 986 487	-	-	-		12 986 487
Résultats reportés	<11 256 225>	<9 767 631>	-	-		<21 023 856>
Subventions d'investissements	873 569	-	-	<178 999>		694 570
Résultat de l'exercice (**)	<9 767 631>	9 767 631	<14 524 034>	-		<14 524 034>
Total	28 006 604	-	<14 524 034>	<178 999>	23 031 972	36 335 543

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2024 s'élèvent à 21.831.515 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Total	Imputation	Perte de report	Reste à imputer
Amortissements différés 2020	1 380 648	-	-	1 380 648
Amortissements différés 2022	2 968 828	-	-	2 968 828
Report déficitaire 2023	2 687 309	-	-	2 687 309
Amortissements différés 2023	3 620 955	-	-	3 620 955
Report déficitaire 2024	3 448 395			3 651 084
Amortissements différés 2024	7 725 379	-	-	7 522 690
Total	21 831 515	-	-	21 831 515

(**) Le résultat par action de la société se présente comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net	<14 524 034>	<9 767 631>
Nombre moyen pondéré d'actions	34 513 514	34 513 514
Résultat par action	<0,420>	<0,283>

IV.11 Emprunts

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts leasing	232 272	447 878
Emprunts BNA	939 555	2 128 545
Emprunts STB	2 115 901	3 816 566
Emprunt BH	1 642 995	2 223 718
Emprunt Attijari	315 847	476 036
Engagement dette fiscale	34 448 375	29 088 681
Engagement dette sociale CNSS	1 015 220	25 932

Total des emprunts	40 710 165	38 207 356
---------------------------	-------------------	-------------------

IV.12 Autres passifs non courants

Les autres passifs se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Provision pour risques et charges	1 541 383	1 241 383
Provision pour départ à la retraite	261 830	174 338
Total des autres passifs non courants	1 803 213	1 415 721

IV.13 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Fournisseurs d'exploitation	12 167 100	18 662 606
Fournisseurs effets à payer	2 429 758	4 759 643
Fournisseurs d'immobilisations	43 854	43 854
Fournisseurs factures non parvenues	25 803	-
Fournisseurs arrangements	1 581 517	-
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 248 032	23 466 103

IV.14 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Dettes dues au personnel	376 873	302 642
Dettes sociales CNSS	1 107 828	690 362
Congés à payer	154 969	179 270
Etat, impôts et taxes	7 141 705	5 910 967
Actionnaires dividendes à payer	15 833	15 833
Dettes envers les sociétés du groupe (*)	188 777	73 523
Débiteur créditeur divers	7 000	7 000
Obligations cautionnées	235 589	957 301
Charges à payer	1 906 970	2 320 289
Créditeurs divers	42 004	35 524
Total des autres passifs courants	11 177 548	10 492 711

(*) Les dettes envers les sociétés du groupe sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Découverts bancaires	12 120 714	8 172 401
Crédits de gestion à court terme	5 880 000	5 880 000
Factures escomptées	2 439 777	10 718 225
Financement en devises	5 139 238	5 849 739

Intérêts courus et non échus	926 116	504 301
Emprunts leasing à moins d'un an	215 606	203 056
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (*)	8 413 445	6 693 519
Crédits immobilisables	670 669	1 147 888
Billet de trésorerie	-	2 000 000
Total concours bancaires et autres passifs financiers	35 805 565	41 169 129

(*) Voir note IX.2 pour le détail des emprunts bancaires ainsi que les mouvements de l'exercice.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Ventes locales	33 809 918	48 223 998
Ventes à l'exportation	3 614 678	8 289 502
Ventes en suspension	13 109	-
Total des revenus	37 437 705	56 513 500

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se sont élevés en 2024 à 178.999 DT contre 211.756 DT en 2023 et sont relatifs à la quote-part passée en résultat des subventions d'investissements et d'exploitation.

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Achats Matières	15 321 479	21 717 603
Achats d'approvisionnements	4 371 566	7 200 944
Achats non stockés	5 567 937	6 641 129
Total des achats d'approvisionnement	25 260 982	35 559 676

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Salaires et compléments de salaires	4 742 605	4 891 447
Charges sociales légales	1 059 490	990 691
Autres charges de personnel	264 454	333 270
Total des charges de personnel	6 066 549	6 215 408

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Dotations aux amortissements	3 448 395	3 188 330
Résorptions des autres actifs non courants	4 074 295	3 844 264
Dotations aux provisions sur stocks	172 852	307 100
Dotation aux provisions des soldes clients	893 643	806 992
Dotation aux provisions pour risques et charges	300 000	325 000
Dotation aux provisions pour départ à la retraite	87 492	-
Dotation aux prov. pour dép. des Immo. Fin	1 438 953	1 270 443
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	10 415 630	9 742 129

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Loyers et charges locatives	159 133	133 122
Entretiens et réparations	128 600	244 680
Assurances (nettes des transferts de charges)	<263 368>	<39 763>
Autres services extérieurs	10 151	22 628
Honoraires	288 672	440 392
Publicité	53 754	180 226
Transport sur ventes	687 560	1 078 549
Dons et subventions	148 257	137 345
Voyages et déplacements	5 561	19 199
Missions & réceptions	32 911	22 934
Frais de gardiennage	91 891	142 649
Frais postaux et de télécommunication	45 940	40 781
Commissions sur ventes	1 904 178	2 029 908
Commissions bancaires	425 040	680 522
Impôts et taxes	23 712	36 711
Total des autres charges d'exploitation	3 741 992	5 169 883

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts sur opérations d'escomptes	713 453	1 895 458
Intérêts débiteurs	1 269 131	1 049 343
Intérêts sur crédits de gestion	293 476	770 563
Intérêts des emprunts et des dettes	1 202 288	1 677 505
Intérêts leasing	94 859	42 355
Intérêts sur financement en devise	271 818	165 353
Intérêts sur ouverture de lettres de crédits	75 112	75 901
Intérêts liés aux avances sur factures	396 293	825 185
Escomptes accordées	403 199	746 926
Intérêts de retard	564 382	683 187
Pertes de change	133 221	297 084
Total des charges financières	5 417 232	8 228 860
Gain de change	<193 044>	<539 281>
Intérêts sur prorogation clients	2 265	<46 242>
Total des produits financiers	<190 779>	<585 523>
Total des charges financières nettes	5 226 453	7 643 337

V.8 Produits des placements

Les produits des placements se sont élevés en 2024 à 441.757 DT contre 792.468 DT en 2023 et correspondent aux intérêts sur le prêt accordé à AB Corporation de 144.476 DT, aux intérêts sur le prêt accordé à Somocer Négoce de 155.672 DT, aux intérêts des placements de 139.184 DT et autres intérêts de 2.425 DT.

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Gains suite l'amnistie fiscale	-	91 913
Autres gains exceptionnels	-	1 387
Jetons de présence	12 500	-
Total des autres gains ordinaires	12 500	93 300

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2024	31.12.2023
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	<329 776>	<550 643>
Total des autres gains ordinaires	<329 776>	<550 643>

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation des flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie affectés à l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un encaissement net de 11.490.541 DT et sont principalement retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, les encaissements et décaissements liés aux titres de placement et la quote-part des subventions d'investissement.

VI. Flux de 2 trésorerie liée à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un décaissement net de 2.422.968 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissements nets pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants pour 2.566.945 DT et ;
- Encaissements nets pour l'acquisition d'immobilisations financières de 143.977 DT.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux provenant du financement ont dégagé un décaissement net de 13.162.372 DT et se détaillent comme suit :

- Encaissements des emprunts bancaires et leasing pour 27.133.377 DT ;
- Décaissements des emprunts bancaires et leasing pour 40.295.749 DT.

La trésorerie à la clôture de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	2024	2023
Liquidités et équivalents de liquidités	217 186	363 672
Concours bancaires	<12 120 714>	<8 172 401>
Total	<11 903 528>	<7 808 729>

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

Les transactions et les soldes avec les parties liées se présentent ainsi :

VII.1 Ventes

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2024 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Société A.B.C.	1 316 506	3 137 520
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	571 121	1 355 496
Société SOMOCER	3 559 002	12 362 753
Société AGRIMED	8 401	6 624

Société 3S TRADING	624 247	911 834
Société SOMOCER TRANSPORT	180 690	256 757
Société SOMOCER NEGOCE	2 195	20 885
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	6 262 162	18 051 869

VII.2 Achats

Les achats réalisés au cours de l'année 2024 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Société SOMOCER	15 656 146	23 648 723
Société A.B.C.	-	94
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	2 438 930	3 800 849
SOMOCER Transport	635 422	862 668
Total des achats (HTVA)	18 730 498	28 312 334

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'exercice 2024, SOTEMAIL a acheté de l'électricité auprès de SOMOCER, par l'intermédiaire de la Société Tunisienne d'électricité et de Gaz, pour un montant de 1.511.730 DT hors taxes.

En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 Mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

Un deuxième échéancier a été établi en date du 1er janvier 2024, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 1.805.948 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%

Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 1.681.285 DT dont 134.637 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société " SOTEMAIL " au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 144.476 DT hors taxes.

- Le Conseil d'Administration a autorisé en 2016 la convention d'assistance entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoces qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à partir du 01 octobre 2016. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoces est rémunérée par une commission égale à 1,5% du montant des revenus réalisés par SOTEMAIL et ce, pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Un premier avenant a été signé le 1^{er} juillet 2019 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant de 1,5% à 2,5% avec une date d'effet le 1er janvier 2019.

Un deuxième avenant a été signé en 2023 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant de 2,5% à 3,5%.

Un troisième avenant signé en 2024 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant, à partir du 1er janvier 2024, de 3,5% à 5%.

Le montant des commissions constaté par la société SOTEMAIL au titre de l'exercice 2024 s'élève à 1.871.887 DT hors taxes.

- La société loue auprès de la société « SOMOCER » un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a transformé les créances de la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 2.172.972 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 1.759.072 DT dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2024 s'élèvent à 155.672 DT hors taxes.
- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOTEMAIL pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an.
- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par SANIMED pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an.

VII.3 Soldes avec les parties liées

La situation des soldes avec les parties liées au 31 décembre 2024 se résume au tableau ci-dessous :

En Dinar Tunisien	Autres actifs courants	Soldes Clients	Prêt (Long & Court termes) (*)	Solde Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
A.B.C.		2 632 230				2 632 230
SOMOCER	46 625	374 155		<1 307 029>		<889 691>
AB Corporation	1 251 015	55 967	1 681 285			2 988 267
SANIMED	67 633	556				68 189
SOMOCER NEGOCE	3 058 540	30 258	1 759 072	<1 262 033>		3 585 837
AGRIMED		20 108			<67 633>	<47 525>
3S TRADING	239 627	1 229 491				1 469 118
KIT		87 214				87 214

SMC		961 914		<219 625>	<121 144>	621 145
STE SOMOCER DE TRANSPORT	120 302	475 685		<471 185>		124 802
SOCIETE PERIMETRE DE GESTION	2 153 272					2 153 272
Total	6 937 014	5 867 578	3 440 357	<3 259 872>	<188 777>	12 796 300

(*)Étant donné les retards considérables constatés dans le recouvrement des créances de SOMOCER NEGOCE et AB CORPORATION et suite à l'incapacité de ces derniers à honorer leurs engagements envers SOTEMAIL dans les délais requis, cette dernière a transformé ces créances en prêts en compte courant payables sur une période de 10 ans et moyennant des intérêts au taux de 8% l'an (appliqué au principal non encore remboursé).

La situation des soldes avec les parties liées au 31 décembre 2023 se résume au tableau ci-dessous :

En Dinar Tunisien	Autres actifs courants	Soldes Clients	Prêt (Long & Court termes)	Solde Fournisseurs (*)	Autres passifs courants	Billet de trésorerie	Total
A.B.C.		2 543 693					2 543 693
SOMOCER		1 553 815		<259 442>	<66 418>		1 227 955
AB Corporation	1 224 594		1 553 115				2 777 710
SANIMED		82				2 000 000	2 000 082
SOMOCER NEGOCE	551 095	27 594	1 966 022	514 616			3 059 327
AGRIMED		8 805				<2 000 000>	<1 991 195>
3S TRADING		2 382 615		5 556	<7 105>		2 381 066
SMC		282 177		<1 686 253>			<1 404 076>
STE SOMOCER DE TRANSPORT	2 000	381 863		<22 589>			361 274
STE PERIMETRE DE GESTION	2 123 917						2 123 917
Total	3 901 606	7 180 644	3 519 137	<1 448 112>	<73 523>	-	13 079 752

VIII.1 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2024	31.12.2023	Charges	31.12.2024	31.12.2023	Soldes	31.12.2024	31.12.2023
CA Local	33 823 027	48 223 998	Stockage					
CA Export	3 614 678	8 289 502						
Production stocké	<1 500 551>	<2 435 612>						
Total	35 937 154	54 077 888	Total			Production	35 937 154	54 077 888
Production	35 937 154	54 077 888	- Achats consommés	25 260 982	35 559 676	Marge sur coût matière	10 676 172	18 518 212
Marge sur coût matière	10 676 172	18 518 212	Autres charges externes	3 718 280	5 133 172	Valeur ajoutée	6 957 892	13 385 040
Valeur ajoutée	6 957 892	13 385 040	Charges de personnel	6 066 549	6 215 408	Excédent brut d'exploitation	867 631	7 132 921
<14 524 034>			Impôts et taxes	23 712	36 711			
			Total	6 090 261	6 252 120			
Excédent brut d'exploitation	867 631	7 132 921	Charges financières nettes	5 226 453	7 643 337			
Autre produits ordinaires	12 500	93 300	Autres pertes ordinaires	329 776	550 643			
Produits financiers	441 757	792 468	DAAP	10 415 630	9 742 129			
Quotes-parts des subv d'investissement	178 999	211 756	Impôt sur les bénéfices	53 062	61 967			
Total	1 500 887	8 230 444	Total	16 024 921	17 998 075	Résultat des activités ordinaires	<14 524 034>	<9 767 631>
Résultat des activités ordinaires	<14 524 034>	<9 767 631>	Pertes extraordinaires	-	-	Résultat après modifications	<14 524 034>	<9 767 631>
Total	<14 524 034>	<9 767 631>	Total	-	-			

IX.1 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	V.B 2023	Acquisitions	Réévaluation	V.B 2024	Amortiss. Cumulés 2023	Dotations	Réévaluation	Amortiss. Cumulés 2024	VCN 2023	VCN 2024
Logiciel	218 027	36 425		254 452	203 029	19 996		223 025	14 998	31 427
Fond de commerce	30 000	-		30 000	8 625	1 500		10 125	21 375	19 875
Total I. Incorporelles	248 027	36 425		284 452	211 654	21 496		233 150	36 373	51 302
Terrains	2 327 442	-	5 065 639	7 393 081	-	-		-	2 327 442	7 393 081
Constructions	12 763 027	12 709	13 744 889	26 520 625	4 089 776	286 155	<4 221 446>	154 485	8 673 251	26 366 140
Agen. Amén. &Inst.	5 071 873	-		5 071 873	3 167 056	243 784		3 410 840	1 904 817	1 661 033
Matériels de transports	327 024	-		327 024	146 529	17 885		164 414	180 495	162 610
Matériels industriels	56 154 098	884 093		57 038 191	25 384 969	2 647 558		28 032 527	30 769 129	29 005 664
Equipements de bureau	108 032	2 270		110 302	87 857	7 411		95 268	20 175	15 034
Matériels informatiques	306 442	3 107		309 549	244 058	20 366		264 424	62 384	45 125
Constructions à Stat. Jurid. Part.	1 363 387	-		1 363 387	219 962	26 922		246 884	1 143 425	1 116 503
Mat. Indus. à Stat. Jurid. Part.	4 028 957	-		4 028 957	2 462 475	247 706		2 710 181	1 566 482	1 318 776
Mat. de transp. à Stat. Jurid. Part.	1 216 079	-		1 216 079	910 824	46 897		957 721	305 255	258 358
Immobilisations en cours	882 942	358 882		1 241 825	-	-		-	882 943	1 241 825
Total I.Corporelles	84 549 304	1 261 061	18 810 528	104 620 893	36 713 506	3 544 684	<4 221 446>	36 036 744	47 835 798	68 584 149
Total immobilisations	84 797 331	1 297 486	18 810 528	104 905 345	36 925 160	3 566 180	<4 221 446>	36 269 894	47 872 171	68 635 451

**Il est à noter que ce montant tient compte d'une partie de la résorption des frais préliminaire de l'exercice et qui s'élèvent à 117 785 DT.*

IX.2 Tableau de variation des emprunts

<i>Emprunts</i>	<i>Solde au 31.12.2023</i>			Nouveaux emprunts	Règlement échéances	<i>Solde au 31.12.2024</i>		
	Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an			Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an
BH (7 MD)	520 072	-	520 072	-	<258 290>	261 782	-	261 782
UBCI (1,35 MD)	140 625	-	140 625	-	<112 500>	28 125	-	28 125
STB (1,436 MD)	865 595	472 143	393 452	-	<78 690>	786 905	157 381	629 524
STB (5 MD)	1 500 000	-	1 500 000	-	<500 000>	1 000 000	-	1 000 000
STB (1 MD)	783 333	533 333	250 000	-	<150 000>	633 333	333 333	300 000
ATTIJ (0,800 MD)	646 096	476 036	170 060	-	<144 703>	501 393	315 847	185 546
STB (0,116 MD)	61 277	37 709	23 568	-	<7 857>	53 420	18 854	34 566
STB (1,191 MD)	439 011	125 432	313 579	-	<62 716>	376 295	-	376 295
STB (0,724 MD)	615 400	434 400	181 000	-	<60 333>	555 067	289 600	265 467
BH (3.5 MD)	3 041 492	2 223 718	817 774	-	-	3 041 492	1 642 995	1 398 497
BNA (3.849 MD)	2 208 307	1 137 712	1 070 595	-	<126 368>	2 081 939	238 722	1 843 217
BNA (1.450 MD)	1 338 557	990 833	347 724	-	<178 557>	1 160 000	700 833	459 167
STB (0.004 MD)	3 169	2 377	792	-	<330>	2 839	1 585	1 254
STB (0.169 MD)	114 998	75 794	39 204	-	<10 454>	104 544	44 431	60 113
STB (0.017 MD)	12 240	9 792	2 448	-	<2 244>	9 996	7 344	2 652
STB (0.181 MD)	111 066	60 581	50 481	-	<10 097>	100 969	20 194	80 775
STB (0.805 MD)	452 832	201 259	251 574	-	<50 315>	402 518	-	402 518
STB (0.020 MD)	14 313	11 246	3 067	-	<2 812>	11 501	8 179	3 322
STB (2.470 MD)	2 470 000	1 852 500	617 500	-	<154 375>	2 315 625	1 235 000	1 080 625
Total emprunts en dinars	15 338 384	8 644 865	6 693 519	-	<1 910 641>	13 427 743	5 014 298	8 413 445

IX.3 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Total charges d'intérêts sur emprunt	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an	Total des paiements restants au 31.12.2024	Taux d'intérêt
2 023	179982	Construction	655 227	173 272	215 606	232 272	447 878	1,42%
Total			655 227	173 272	215 606	232 272	447 878	

X. Les engagements hors bilan

X.1 Engagements donnés

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement et autres garanties	632 809	STEG	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG)
b) Garanties réelles			
- Hypothèques			
	Montant		
- Nantissements	1,45 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,8 MD	ATTIJARI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,742 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,54 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,7 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,8 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,35 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	7,3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	6,05 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,5 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,45 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,4 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,3 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,75 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	14,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,8 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,8 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels

			Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	6,855 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	0,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	1,8 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,4 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
c) Effet escomptés et non échus et avance sur factures	16,8 MD		

X.2 Engagements reçus :

Type d'engagement	Valeur totale	Société	Observation
a) Garanties réelles			
Hypothèques	1 200 000	Ben Rjeb	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	1 400 000	Ghadab	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	4 500 000	Naguez	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	1 700 000	Naguez	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Nantissement	250 000	TURKOISE	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	150 000	TURKOISE	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	316 152	GLC	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	50 000	DELTA CERAM	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothèques	82 202	NOVA CERAM	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.

XI. Intérêts sur crédit bancaire non encore échus :

Organisme Financier	Montant (DT)	Intérêts non courus (DT)
UBCI (1,35 MD)	1 350 000	7 348
STB (0,960MD)	960 000	7 083
STB (5 MD)	5 000 000	67 850
STB (1 MD)	1 000 000	7 011
BH (0.530) MD	530 000	3 684
ATTIJ (0,800 MD)	800 000	11 193
BTK (0,433 MD)	433 000	839
BTK (0,150 MD)	150 000	367
STB (1,191 MD)	1 191 000	19 023
STB (0,724 MD)	724 000	5 692
Emprunt BH (3.5 MD)	3 500 000	25 252
Emprunt BNA (3.849 MD)	3 849 000	22 363
Emprunt BNA (1.450 MD)	1 450 000	11 238
Emprunt STB (0.805 MD)	805 000	17 150
Total	21 742 000	206 093

XII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Une réunion a été tenue au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 14 mai 2025 présidée par Madame le Juge du séquestre, de la liquidation et de l'administration judiciaire, à laquelle a assisté Madame le juge commissaire, les mandataires de justice, le management de SOTEMAIL, les représentants de la STEG, de la CNSS, de la Direction des Grandes Entreprises auprès du ministère des finances et les représentants des principales banques partenaires à savoir la STB, la BH Bank et la BNA et ce à l'effet de la restructuration et du rééchelonnement des dettes.

Ces discussions, ont abouti à la mise en place d'un programme global de restructuration destiné à rééquilibrer l'endettement de SOTEMAIL et à préserver la capacité du financement de son exploitation.

Un accord de rééchelonnement a été conclu avec la STEG. Des échéanciers de rééchelonnement ont été signés dans le cadre de l'amnistie fiscale et de l'amnistie sociale.

Le management est actuellement en phase de finalisation de la mise en place des crédits avec les banques. Les principaux accords sont les suivants :

1) STEG

Le rééchelonnement a été effectué sur 3 ans, soit 36 mensualités portant sur un montant de 2,6 MDT.

2) Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMAIL a convenu, le 30 juin 2025, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 40.527 milles dinars moyennant l'abandon des pénalités d'un montant de 23.160 milles dinars au 31.12.2024 sous réserve du respect du calendrier.

3) Amnistie sociale

Dans le cadre de l'amnistie sociale, SOTEMAIL a convenu, le 30 juin 2025, d'un échéancier de règlement avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour un montant de 1.423 milles dinars sur une période de 4 ans.

4) Banques

- BH Bank :

La BH Bank a notifié son accord de principe en date du 08 septembre 2025 pour notamment la mise en place d'un crédit de restructuration des impayés à la date du 15 mai 2025 d'un montant de 4.860 MDT sur 10 ans avec 2 années de grâce au taux TMM+3 avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe des crédits de gestion.

- STB :

La STB a notifié son accord de principe pour l'octroi :

- D'un Crédit CLT de consolidation sur 10 ans dont 2 années de grâce d'un montant de 5.652 mdt,
- D'un crédit de rééchelonnement du COVID sotugaré d'un montant de 0,086 mDT,
- D'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant de 8.590 mdt

5) Administration Judiciaire

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux administrateurs judiciaires et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement de l'administrateur précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.

En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire judiciaire a été ajouté pour formant ainsi un comité de mandataire.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Tunis le 9^r octobre 2025

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir***

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Email (« SOTEMAIL » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 36.335.543 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 14.524.034 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTEMAIL au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1) SOTEMAIL détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) à court terme ainsi que des créances clients (net des soldes fournisseurs) sur les sociétés A.B.C et SOMOCER Négoce (parties liées) pour un montant total de 4.734 mille DT.. Ces créances n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Étant donné les retards constatés dans le recouvrement de ces créances et les cas des impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances.
- 2) Dans le cadre de notre audit, nous avons envoyé des lettres de circularisations adressées aux banques et aux avocats. A la date de notre rapport, nous n'avons pas reçu toutes les réponses des tiers circularisés. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, les réponses manquantes pourraient nous conduire à étendre l'étendue de nos investigations et à réexaminer nos conclusions.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de

déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 26.103.158 DT et provisionnées à hauteur de 4.824.271 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la direction détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses par rapport aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, de l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), de l'existence d'éventuelles garanties ainsi que toute autre information disponible concernant la situation financière des créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur brute de 24.341.544 DT et provisionnés à hauteur de 686.300 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat majoré des frais d'approche pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons l'attention sur ce qui suit :

- Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOTEMAIL et sa mise sous administration d'un mandataire de justice. Ce gel est levé à la suite de la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 5 juin 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration

judiciaire. En date du 17 février 2025, deux mandataires de justice et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement du mandataire précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération. Un troisième mandataire de justice a été nommé le 24 juin 2025, formant ainsi un comité de mandataire.

- La note III.1 aux états financiers qui fait état du changement de méthode comptable opéré courant 2024. En effet, la société a opté pour le modèle de réévaluation à la juste valeur des rubriques « Terrains » et « Constructions » conformément aux dispositions de la Norme Comptable 5 relative aux immobilisations corporelles.

Cette opération a dégagé un écart de réévaluation de 23.031.972 DT comptabilisé en capitaux propres.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers exprimées ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

Les conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été autorisées par le Conseil d'Administration mais n'ont pas fait l'objet de rapport spécial des commissaires aux comptes tel que prévu par les dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé à la direction générale des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Une lettre datée du 3 avril 2025 a été adressée à la direction générale de la société à l'effet de nous fournir une mise à jour de la situation de la société ainsi que les résultats obtenus à la suite des mesures mises en place.

Les notes aux états financiers II.1 « Difficultés opérationnelles et financières » et XII « événements postérieurs à la clôture » relatent les actions réalisées et planifiées par le management en réponse à cette situation. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan pour la période 2025-2035 sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. La capacité de la société d'honorer ses engagements financiers reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2024**

Tunis le 9 octobre 2025

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos
le 31 décembre 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration nous a avisés de l'existence des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2024 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales :

1. Concours bancaires et crédits de gestion

Les concours bancaires ainsi que les crédits de gestion dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2024 à 26.250.398 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024
Découverts bancaires	12 120 714
Crédits de gestion à court terme	5 880 000
Factures escomptées	2 439 777
Financement en devises	5 139 238
Crédits mobilisables	670 669
Total concours bancaires et autres passifs financiers	26 250 398

2. Autres Transactions avec les parties liées

- En 2024, un avenant à la convention d'assistance qui porte sur la gestion et l'administration des ventes entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoces a été signé. En vertu de cet avenant, le taux de la commission a été révisé à la hausse passant de 3,5% à 5% avec une date d'effet le 1^{er} janvier 2024. Le montant des commissions facturé par la société SOMOCER Négoces au titre de l'année 2024 s'élève à 1.871.887 DT hors taxes.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration réuni le 05 juillet 2024. Toutefois, ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport spécial des commissaires aux comptes tel que préconisé par l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des parties liées

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2024 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de **6 261 003** DT (en hors taxes) et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2024</i>
Société A.B.C.	1 316 506
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	571 121
Société SOMOCER	3 559 002
Société AGRIMED	8 401
Société 3S TRADING	624 247
Société SOMOCER TRANSPORT	180 690
Société SOMOCER NEGOCE	2 195
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	6 262 162

2. Achats auprès des parties liées

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2024 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de **17.201.106** DT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2024</i>
Société SOMOCER	15 656 146
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	2 438 930
SOMOCER Transport	635 422
Total des achats (HTVA)	18 730 498

3. Emprunts bancaires

Le solde des emprunts bancaires ainsi que des dettes de leasing restant à régler au 31 décembre 2024 s'élève à un montant total de 13.875.621 DT se détaillant comme suit :

Emprunts	Solde au 31.12.2024		
	Échéance à -1 an	Échéance à + 1 an	Total Fin de période
BH (7 MD)	261 782	-	261 782
UBCI (1,35 MD)	28 125	-	28 125
STB (1,436 MD)	629 524	157 381	786 905
STB (5 MD)	1 000 000	-	1 000 000
STB (1 MD)	300 000	333 333	633 333
ATTIJ (0,800 MD)	185 546	315 847	501 393
STB (0,116 MD)	34 566	18 854	53 420
STB (1,191 MD)	376 295	-	376 295
STB (0,724 MD)	265 467	289 600	555 067
BH (3.5 MD)	1 398 497	1 642 995	3 041 492
BNA (3.849 MD)	1 843 217	238 722	2 081 939
BNA (1.450 MD)	459 167	700 833	1 160 000
STB (0.004 MD)	1 254	1 585	2 839
STB (0.169 MD)	60 113	44 431	104 544
STB (0.017 MD)	2 652	7 344	9 996
STB (0.181 MD)	80 775	20 194	100 969
STB (0.805 MD)	402 518	-	402 518
STB (0.020 MD)	3 322	8 179	11 501
STB (2.470 MD)	1 080 625	1 235 000	2 315 625
Total emprunts bancaires en dinars	8 413 445	5 014 298	13 427 743
Emprunts leasing	215 606	232 272	447 878
Total emprunts en dinars	8 629 051	5 246 570	13 875 621

4. Autres transactions avec les parties liées

- En date du 1^{er} janvier 2023, SOTEMAIL a transformé les créances détenues sur la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 2.172.972 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 1.759.072 DT dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 206.950 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2024. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2024 s'élève à 155 672 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- En date du 1^{er} janvier 2023, SOTEMAIL a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant de prêt restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 1.681.285 DT dont 134.637 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 124.664 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2024. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2024 s'élève à 120.617 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'exercice 2024, SOTEMAIL a acheté de l'électricité auprès de SOMOCER, par l'intermédiaire de la Société Tunisienne d'électricité et de Gaz, pour un montant de 1.511.730 DT hors taxes. Aucune convention n'a été signée entre les deux sociétés.
- La société loue auprès de la société « SOMOCER » un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.

5. Billets de Trésorerie

- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOTEMAIL pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an.
- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par SANIMED pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10.5% par an.

Ces deux billets de trésorerie ont été soldés suite à la conclusion, le 22 Mars 2024, d'une convention quadripartite, entre SANIMED, SOMOCER, SOTEMAIL et AGRIMED, par laquelle SOTEMAIL a délégué sa créance détenue sur la société SANIMED à la société AGRIMED à concurrence de 2.000.000 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2024 à 236.547 DT, soit un net annuel de 138.989 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2024, a décidé d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant brut annuel de 12 500 dinars au titre de l'exercice 2023.

- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2024, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames et messieurs les souscripteurs

Du Fonds – « FCPR-TAAHIL INVEST »

Géré par la société – « SAGES CAPITAL-SA »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement à Risque « **FCPR-TAAHIL INVEST** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **4.351.022 DT**, un actif net de **3.713.615 DT** et un bénéfice de **307.961 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placement à Risque « **FCPR-TAAHIL INVEST** », au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du « **FCPR-TAAHIL INVEST** » est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises. Cette

responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du Fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 22 juillet 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KAIS BOUHAJJA



A circular blue ink stamp is positioned over the signature. The stamp contains the following text: 'Kais BOUHAJJA' at the top, 'Tél: 70 817 017' in the center, 'Imm City Center' and 'C6-1 CUN' below the phone number, and 'MF: 9796981/14/1000' at the bottom. The signature is a fluid, cursive script in blue ink.

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

BILAN

(Exprimé en dinar)

ACTIF	Notes	Au 31 Décembre	
		2024	2023
<u>Portefeuille-titres</u>	AC 1	<u>2 128 890</u>	<u>1 688 655</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 939 134	1 616 286
Obligations et valeurs assimilées		-	-
Autres valeurs		189 756	72 369
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	AC 2	<u>1 749 460</u>	<u>2 766 956</u>
Placements monétaires		1 700 000	2 710 000
Disponibilités		49 460	56 956
<u>Créances d'exploitation</u>	AC 3	<u>472 672</u>	<u>649 240</u>
<u>Autres actifs</u>		-	-
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>4 351 022</u>	<u>5 104 851</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	6 180	5 892
Autres créditeurs divers	PA 2	631 228	463 305
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>637 408</u>	<u>469 197</u>
ACTIF NET			
<u>Capital</u>	CP 1	<u>4 553 835</u>	<u>5 459 925</u>
<u>Sommes distribuables</u>	CP 2	<u>(840 221)</u>	<u>(824 271)</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(824 271)	(810 253)
Sommes distribuables de l'exercice		(15 950)	(14 017)
<u>ACTIF NET</u>		<u>3 713 615</u>	<u>4 635 654</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>4 351 022</u>	<u>5 104 851</u>

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**ETAT DE RESULTAT**

(Exprimé en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 Décembre</u>	
		<u>2024</u>	<u>2023</u>
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	PR 1	<u>46 867</u>	<u>47 868</u>
Dividendes		9 890	12 810
Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
Revenus des autres valeurs		36 977	35 058
<u>Revenus des placements monétaires</u>	PR 2	<u>178 046</u>	<u>179 108</u>
Revenus des placements monétaires		178 046	179 108
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>224 913</u>	<u>226 977</u>
<u>Charges de gestion des placements</u>	CH 1	<u>(231 780)</u>	<u>(231 515)</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>(6 867)</u>	<u>(4 538)</u>
Autres produits		-	-
Autres charges	CH 2	(9 083)	(9 479)
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>(15 950)</u>	<u>(14 017)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>(15 950)</u>	<u>(14 017)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des +/- values potentielles sur titres		314 860	232 771
+/- values réalisées sur cession des titres		9 051	4 324
Frais de négociation		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>307 961</u>	<u>223 078</u>

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(exprimé en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 Décembre</u>	
		<u>2024</u>	<u>2023</u>
<u>Variation de l'actif net résultat des opérations d'exploitation</u>	AN 1	<u>307 961</u>	<u>223 078</u>
Résultat d'exploitation		(15 950)	(14 017)
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		314 860	232 771
+/- valeurs réalisées sur cession de titres		9 051	4 324
Frais de négociation de titres		-	-
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>(1 230 000)</u>	-
<i>Souscriptions</i>		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits d'entrée		-	-
<i>Rachats</i>		(1 230 000)	-
Capital		(1 230 000)	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits de sortie		-	-
Variation de l'actif net		<u>(922 039)</u>	<u>223 078</u>
<u>Actif net</u>	AN 4		
En début d'exercice		4 635 654	4 412 576
En fin d'exercice		3 713 615	4 635 654
<u>Nombre de parts</u>	AN 5		
En début d'exercice		6 780	6 780
En fin d'exercice		5 550	6 780
Valeur liquidative		<u>669</u>	<u>684</u>
Taux de rendement annuel	AN 6	<u>-2,14%</u>	<u>5,06%</u>

I- NOTES DE PRESENTATION

1. Présentation du Fonds Commun de Placement à Risque

"FCPR-TAAHIL INVEST" est un Fonds Commun de Placement à Risque régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi par la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le Fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 mars 2010, sous la dénomination "FCPR-FP PME". Il a été prorogé pour une nouvelle période de 12 mois et a été autorisé de changer la dénomination à "FCPR-TAAHIL INVEST" suite à la décision du conseil du marché financier en date du 22 septembre 2010.

Le Fonds a été levé en date du 16 avril 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois, ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

La durée de vie du Fonds a été prorogée jusqu'au 30 juin 2026 y compris l'année de la liquidation suite à la décision des membres du Comité de Stratégie et de Suivi dans sa réunion du 23 juillet 2024.

Au 31 décembre 2024, le capital libéré s'élève à **5.550.000 DT** et a été souscrit par l'ETAP et la STB Bank pour **3.964.000 DT** et **1.586.000 DT**, respectivement.

La gestion du Fonds a été confiée à la société de gestion de fonds "SAGES Capital S.A", régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

"FCPR-TAAHIL INVEST" a pour objet d'investir dans le développement de tout projet éligible au programme de mise à niveau industrielle, disposant d'un fort potentiel de croissance et d'une visibilité commerciale confirmés par son *Business Plan* élaboré à l'occasion de son adhésion audit programme, ainsi que dans le renforcement des fonds propres de toute PME présentent un programme de développement jugé pertinent.

Sont exclus du champ d'intervention du "FCPR-TAAHIL INVEST" les entreprises en difficultés économiques au sens de la loi n°95-34 du 17 avril 1995.

"FCPR-TAAHIL INVEST" a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le Fonds est tenu d'employer 65% au moins de ses actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- Les entreprises implantées dans les zones de développement, telles que fixées par les articles 23 et 34 du Code d'Incitation aux Investissements.
- Les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le Code d'Incitation aux Investissements.
- Les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le Code d'Incitation aux Investissements.
- Les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le Code d'Incitation aux Investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information.
- Les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- Les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau.
- Les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

II- REFERENTIEL COMPTABLE

2. Cadre de référence retenu pour l'établissement des états financiers

Les états financiers sont établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

3. Principes et bases de mesures comptables appliqués

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

3.2 Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et bases de mesures comptables les plus significatifs appliqués par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

3.2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net

de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

3.2.2 Evaluation à la date de clôture

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que "Sommes non distribuables". Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins- value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que "Sommes non distribuables". Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.2.4 Règles de valorisation et de calcul de la valeur mathématique

L'évaluation de l'actif du Fonds se fait selon deux méthodes :

- Pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription : adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période : adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

III- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC 1. Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **2.128.890 DT** contre **1.688.655 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

PORTFEUILLE-TITRES
(Exprimé en dinar)

Désignation du titre	Secteur d'activité	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023	+ / - values au 31/12/2024	% actif net	% du capital de l'émetteur
<u>Actions non admises à la cote</u>								
ARTAGRI	Industrie	23 334	<u>3 205 016</u>	<u>1 939 134</u>	<u>1 616 286</u>	<u>(1 265 882)</u>	<u>52,22%</u>	18,51%
SCAT	Industrie	50 000	700 020	-	-	(700 020)	-%	15,36%
DELTA CUISINE	Industrie	611 002	500 000	450 000	299 330	(50 000)	12,12%	17,46%
COFINE INDUSTRIE	Industrie	13 500	919 996	1 017 728	919 996	97 732	27,41%	46,88%
INTER MAGHREB MEUBLES	Industrie	5 000	135 000	-	-	(135 000)	-%	27,12%
AMINA CONFECTION	Industrie	32 000	500 000	-	-	(500 000)	-%	26,45%
RPTS INTERNATIONAL	Services	1 000	320 000	392 602	320 000	72 602	10,57%	48,54%
			130 000	78 804	76 960	(51 196)	2,12%	
<u>Obligations convertibles en actions</u>								
OCA ARTAGRI	Industrie	10 000	<u>315 000</u>	-	-	<u>(315 000)</u>	<u>-%</u>	
OCA COFINE INDUSTRIE	Industrie	1 500	300 000	-	-	(300 000)	-%	
<u>Titres des OPCVM</u>								
SICAV EPARGNANT		1 783	15 000	<u>189 756</u>	<u>72 369</u>	<u>117 387</u>	<u>5,11%</u>	
				189 756	72 369	117 387	5,11%	
Totaux				2 128 890	1 688 655	(1 463 495)	52,22%	

AC 1. Portefeuille-titres (suite)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le portefeuille-titres sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>+/- values</u>	<u>Valeur du portefeuille</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	<u>3 592 385</u>	<u>(1 903 730)</u>	<u>1 688 655</u>
<u>Mouvements de la période</u>			
- Reprise sur provision / TP-SCAT	-	150 670	150 670
- +/- values potentielles / TP-DELTA CUISINE	-	97 732	97 732
- +/- values potentielles / TP-AMINA CONFECTION	-	72 602	72 602
- Reprise sur provision / TP-RPTS INTERNATIONAL	-	1 844	1 844
- Variation des titres des OPCVM	117 387	-	117 387
Total des acquisitions de la période	117 387	322 848	440 235
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	<u>3 709 772</u>	<u>(1 580 882)</u>	<u>2 128 890</u>

PR 1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent **46.867 DT** au 31 décembre 2024 contre **47.868 DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Dividendes des actions non admises à la cote	-	6 320
- Dividendes des titres OPCVM	9 890	6 490
<u>Total des dividendes</u>	<u>9 890</u>	<u>12 810</u>
- Autres revenus des participations	36 977	35 058
<u>Total des revenus des autres valeurs</u>	<u>36 977</u>	<u>35 058</u>
<u>Total général</u>	<u>46 867</u>	<u>47 868</u>

AC 2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **1.749.460 DT** contre **2.766.956 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023	% actif net
Placements monétaires	1 700 000	1 700 000	2 710 000	45,78%
- Compte courant à terme (A)	1 700 000	1 700 000	2 710 000	45,78%
Disponibilités		49 460	56 956	1,33%
- Banque		49 460	56 956	1,33%
Total		1 749 460	2 766 956	47,11%

(A) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation		Emetteur	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nominal
- STB	300 000	STB Bank	17/10/2024	15/01/2025	TMM + 1%	300 000
- STB	300 000	STB Bank	04/11/2024	02/02/2025	TMM + 1%	300 000
- STB	400 000	STB Bank	20/11/2024	18/02/2025	TMM + 1%	400 000
- STB	200 000	STB Bank	06/12/2024	06/03/2025	TMM + 1%	200 000
- STB	500 000	STB Bank	24/12/2024	24/03/2025	TMM + 1%	500 000
Total			1 700 000			

PR 2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 décembre 2024 **178.046 DT** contre **179.108 DT** au 31 décembre 2023 et présentent le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2024 sur le compte courant à terme et se détaillent ainsi :

	2024	2023
- Intérêts sur compte courant à terme	178 046	179 108
Total	178 046	179 108

AC 3. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **472.672 DT** contre **649.240 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Créances sur cessions des valeurs mobilières	459 628	616 558
- Produits à recevoir	13 044	32 682
<u>Total</u>	<u>472 672</u>	<u>649 240</u>

PA 1. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **6.180 DT** contre **5.892 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Dépositaire	5 516	5 251
- CMF	664	641
<u>Total</u>	<u>6 180</u>	<u>5 892</u>

PA 2. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **631.228 DT** contre **463.305 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 297	7 874
- Avances sur cessions des valeurs mobilières	623 931	455 431
<u>Total</u>	<u>631 228</u>	<u>463 305</u>

CH 1. Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à **231.780 DT** contre **231.515 DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Rémunération du gestionnaire	226 264	226 264
- Rémunération du dépositaire	5 516	5 251
<u>Total</u>	<u>231 780</u>	<u>231 515</u>

CH 2. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à **9.083 DT** contre **9.479 DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Honoraires du commissaire aux comptes	8 050	8 112
- Redevance du CMF	664	641
- Services bancaires et assimilés	182	252
- Impôts & taxes	187	233
- Différences de règlement	(0)	241
<u>Total</u>	<u>9 083</u>	<u>9 479</u>

CP 1. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

<u>Capital</u>	<u>31/12/2023</u>
- Montant	5 459 925
- Nombre de parts émises	6 780
- Nombre de copropriétaires	2
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	-
- Nombre de parts émises	-
- Nombre de copropriétaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	(1 230 000)
- Nombre de parts rachetées	(1 230)
- Nombre de copropriétaires sortants	-
<u>Autres mouvements</u>	
- Variation des +/- values potentielles sur titres	322 848
- Variation des +/- values potentielles sur titres des OPCVM	(7 988)
- +/- values réalisées sur cession de titres	9 051
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
- Droits de sortie	-
- Frais de négociation	-
<u>Capital</u>	
	<u>31/12/2024</u>
- Montant	4 553 835
- Nombre de parts émises	5 550
- Nombre de copropriétaires	2

CP 2. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste, au 31 décembre 2024, se détaille ainsi :

	<u>Résultats distribuables</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
- Exercices 2023 et antérieurs	(810 253)	(14 017)	(824 271)
- Exercice 2024	(14 017)	(1 933)	(15 950)
<u>Total</u>	<u>(824 271)</u>	<u>(15 950)</u>	<u>(840 221)</u>

IV- AUTRES INFORMATIONS

IV-1. Données par part et ratios pertinents

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
<u>Données par part :</u>			
- Revenus des placements		41	33
- Charges de gestion des placements		(42)	(34)
<u>Revenu net des placements (1)</u>	(1)	<u><u>(1)</u></u>	<u><u>(1)</u></u>
- Autres produits		-	-
- Autres charges		(2)	(1)
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u><u>(3)</u></u>	<u><u>(2)</u></u>
- Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u><u>(3)</u></u>	<u><u>(2)</u></u>
- Variation des +/- values potentielles		57	34
- +/- values réalisées sur cession de titres		2	1
- Frais de négociation		-	-
<u>+/- values sur titres et frais de négociation</u>	(2)	<u><u>58</u></u>	<u><u>35</u></u>
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>		<u><u>55</u></u>	<u><u>33</u></u>
- Droits d'entrée et droits de sortie		-	-
<u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>		<u><u>55</u></u>	<u><u>33</u></u>
- Régularisation du résultat non distribuable		-	-
<u>Sommes non distribuables de l'exercice</u>		<u><u>55</u></u>	<u><u>33</u></u>
- Distribution de dividendes		-	-
- Valeur liquidative		669	684
<u>Ratios de gestion des placements :</u>			
- Charges / actif net moyen		-5,55%	-5,12%
- Autres charges / actif net moyen		-0,22%	-0,21%
- Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen		-%	-%

IV-2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

a- Le règlement intérieur qui lie la société "SAGES CAPITAL S.A" et le Fonds "FCPR-TAAHIL INVEST" prévoit le paiement des frais de gestion annuels au taux de 3,5% HT calculés sur la base des montants investis dans les projets et de 1,75% HT calculés sur la base des montants non investis dans les projets . Cette commission est payée au début de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à **226.264 DT TTC**.

b- Le règlement intérieur qui lie la société "STB Bank" et le Fonds "FCPR-TAAHIL INVEST" prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT du montant de l'actif net en début de période avec un minimum de 2.500 DT HT payable à terme échu.

La charge de l'exercice s'élève à **5.516 DT TTC**.

c- Le règlement intérieur prévoit que le Fonds "FCPR-TAAHIL INVEST" prend en charge les frais liés à des prestations externes. Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **8.050 DT TTC**.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 25 août 2025

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« FCPR – T.A.F »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire SAGES CAPITAL,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **11 516 001 DT** et une valeur liquidative égale à **734,063 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention que, lors de sa réunion du 21 mars 2025, le comité stratégique a décidé de renoncer à la libération du dernier quart du capital, soit un montant de 4 062 500 DT. En conséquence, il a été approuvé de clôturer le montant du fonds dans la limite des sommes libérées, soit 14 687 500 DT, répartis en 29 375 parts d'une valeur nominale de 500 DT chacune.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2024.

Le Commissaire aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Mohamed HZAMI

14
FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
5, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.: 810563 T / A / M / CC0
Tel.: 71.194.344

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS			
Portefeuille Titres	AC 1	8 872 865	10 141 898
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 816 650	9 013 050
b- Obligations et valeurs assimilées		2 053 554	1 128 848
c- Autres valeurs (Actions SICAV)		2 661	0
Placements monétaires et disponibilité	AC 2	2 569 636	2 888 351
a- Placements monétaires		2 473 034	2 888 351
b- Disponibilité		96 602	0
Créances d'exploitation	AC 3	176 583	106 616
Autres actifs	AC 4	0	0
TOTAL ACTIF		11 619 084	13 136 865
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs	PA 1	15 394	19 114
Autres créditeurs divers	PA 2	87 689	1 506 506
TOTAL PASSIF		103 083	1 525 620
Capital	CP 1	12 528 120	12 516 684
a- Capital Souscrit		14 687 500	14 687 500
b- Sommes non distribuables		(2 159 380)	(2 170 816)
Résultat reportés	CP 2	(1 012 119)	(905 439)
a- Résultats reportés des exercices antérieurs		(905 439)	(942 446)
b- Résultats de l'exercice		(106 680)	37 007
TOTAL ACTIF NET		11 516 001	11 611 245
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		11 619 084	13 136 865

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille Titres	PR 1	205 583	295 024
a- Dividendes / Participations		4 159	75 689
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		201 424	219 335
c- Autres revenus		0	0
Revenus des placements monétaires	PR 2	145 004	203 980
Total des revenus des placements		350 587	499 004
Charges de gestion	CH 1	442 217	445 834
Revenus nets des placements		(91 630)	53 170
Autres produits	PR 3	0	0
Autres charges	CH 2	15 050	16 163
Résultat d'exploitation		(106 680)	37 007
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 4	0	0
Sommes distribuables de l'exercice		(106 680)	37 007
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	PR 4	0	0
Variation des +/- values latentes sur titres		(520)	928 675
+/- values réalisées sur cessions des titres		11 956	57 488
Résultat net de l'exercice		(95 244)	1 023 170

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	AN 1	(95 244)	1 023 170
a- Résultat d'exploitation		(106 680)	37 007
b- Var. des +/- valeurs latentes sur titres		(520)	928 675
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres		11 956	57 488
d- Frais de négociation de titres		0	0
Distribution de dividendes	AN 2	0	0
Transactions sur le capital	AN 3	0	(4 062 500)
a-Souscriptions		0	(4 062 500)
Capital		0	(4 062 500)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachat		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
Variation de l'actif net		(95 244)	(3 039 330)
Actif net	AN 4		
a- en début d'exercice		11 611 245	14 650 575
b- en fin d'exercice		11 516 001	11 611 245
Nombre de parts	AN 5		
a- en début d'exercice		14 688	18 750
b- en fin d'exercice		14 688	14 688
Valeur Liquidative		784,068	790,553
Taux de rendement		-0,82%	1,18%

NOTE 1 – PRESENTATION DU FONDS

FCPR « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque, et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « SAGES CAPITAL » et de la STB et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, n°57-2016 en date du 09 novembre 2016, et visa du Conseil du Marché Financier n°17- 0962 en date du 24 février 2017.

Le Fonds a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectifs promulgué par la Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le Fonds investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme d'obligations convertibles en actions conformément à la législation et à la réglementation en vigueur dans la filière aquacole, en amont et en aval. La gestion du Fonds vise la réalisation de plus-values sur les capitaux investis. Il a pour objet d'investir les sommes souscrites et libérées par les investisseurs dans des sociétés ou projets (en création ou en développement) opérant dans le cadre d'intervention du Fonds et conformément à sa stratégie d'investissement.

Le FCPR « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » porte sur un montant projeté de 50 000 000 DT. La première période de souscription porte sur un montant de 50 000 000. DT. Au 31/12/2024, il a été souscrit et libérés à hauteur de 14 687 500 DT.

Réunie le 21 mars 2025, le comité stratégique a décidé de renoncer à la libération du dernier quart du capital, soit un montant de 4 062 500 DT. En conséquence, il a été approuvé de clôturer le montant du fonds dans la limite des sommes libérées, soit 14 687 500 DT, répartis en 29 375 parts d'une valeur nominale de 500 DT chacune.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant SAGES CAPITAL.

NOTE 2 – REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les obligations convertibles en actions, les comptes courants associés et les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nbre de titres souscrits	Coût d'acquisition	% actif net	Plus ou Moins-Value Potentielle / intérêts courus au 31-12-2024	Valeur nette au 31-12-2024	Méthode de valorisation
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		8 907 671		(2 088 360)	6 819 311	
Actions des sociétés non cotées :		8 905 050		(2 088 400)	6 816 650	
ANIS AGRI AQUACOLE	250 000	2 500 000	21,71%	(2 500 000)	0	Valeur mathématique
L'HOMARD	1 800 000	1 800 000	15,63%	885 600	2 685 600	Moyenne (Valeur mathématique & Valeur de la nouvelle émission)
Sté Aquaculture du Sahel - SAS	224 600	2 000 000	17,37%	(474 000)	1 526 000	Valeur mathématique corrigée
Sté International Aquaculture Services - IAS	170 000	1 105 000	9,60%	0	1 105 000	Valeur d'acquisition
Forma Agro Tunisia (FAT)	7 895	1 500 050	13,03%	0	1 500 050	Valeur d'acquisition
Actions SICAV :		2 621		40	2 661	
SICAV STB	25	2 621	0,02%	40	2 661	Valeur liquidative
b- Obligations et valeurs assimilés		2 000 000		53 554	2 053 554	
OCA - L'HOMARD	600 000	600 000	5,21%	15 123	615 123	Coût amorti
OCA - SAS	50 000	500 000	4,34%	13 725	513 725	Coût amorti
CCA - FAT		900 000	7,82%	24 706	924 706	Coût amorti
TOTAL		10 907 671		(2 034 806)	8 872 865	

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Placement à terme / STB	2 450 000	2 850 000
Intérêts courus / placements à terme STB	23 034	38 351
Dépôts à vue chez dépositaire "STB"	96 602	0
TOTAL	2 569 636	2 888 351

AC 3 - Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Produits à recevoir	176 583	106 616
TOTAL	176 583	106 616

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 est nul.

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Gestionnaire	15	15
Dépositaire	13 817	17 434
CMF	1 562	1 665
TOTAL	15 394	19 114

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Commissaire aux comptes	38 278	26 188
Etat, impôts et taxes	4 411	12 077
Produits encaissés d'avance	45 000	1 100 000
COMPTE BANCAIRE CHEZ DEPOSITAIRE STB	0	368 241
TOTAL	87 689	1 506 506

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, se détaillent comme suit :

<u>Capital souscrit au 01-01-2024</u>	
Montant	18 750 000
Nombre des parts émises	18 750
Nombre de copropriétaires	4
<u>Souscriptions non libérées</u>	
Montant	(4 062 500)
Nombre des parts émises	(4 063)
Nombre de copropriétaires	0
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<u>Capital souscrit et libéré au 31-12-2024</u>	
Montant	14 687 500
Nombre de parts	14 688
Nombre de porteurs de parts	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01-01-2024	12 516 684	12 516 684
<i>Souscription de la période (montant libéré)</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	11 436	(1 000 683)
<i>Variation des plus ou moins-values latentes sur titres</i>	(520)	(520)
<i>Plus ou moins-values réalisées sur titres</i>	11 956	11 956
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		(1 012 119)
Montant Fin de période au 31-12-2024	12 528 120	11 516 001

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Dividendes SICAV EPARGNANT « STB »	4 159	75 689
Intérêts / OCA HOMARD	60 000	48 493
Intérêts / OCA SAS	50 000	50 000
Intérêts / CCA FAT	77 178	0
Intérêts de retards / OCA HOMARD	0	1 457
Intérêts de retards / OCA SAS	14 246	8 985
Prime de non-conversion / OCA 1 HOMARD	0	62 400
Indemnité de remb. anticipé / OCA 1 HOMARD	0	48 000
TOTAL	205 583	295 024

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Intérêts / Placements monétaires	145 004	203 980
TOTAL	145 004	203 980

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR « TUNISIA AQUACULTURE FUND ».

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du Gestionnaire (Frais de gestion)	428 400	428 400
Rémunération du dépositaire (commission de dépôt)	13 817	17 434
TOTAL	442 217	445 834

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	12 090	13 118
Redevances et frais de publication CMF	1 361	1 665
Services bancaires et assimilés	1 451	1 142
Autres impôts et taxes	155	232
Différence de règlement	(7)	6
TOTAL	15 050	16 163

NOTE 5: AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan au 31/12/2024 se détaillent ainsi

Néant.

5-2 Données par part :

Données par part	31.12.2024
Revenus des placements	23,870
Charges de gestion des placements	(30,108)
Revenus nets des placements	(6,238)
Autres produits	0
Autres charges	(1,025)
Résultat d'exploitation (1)	(7,263)
Régularisation du résultat d'exploitation	0
Sommes distribuables de l'exercice	(7,263)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,035)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,814
Frais de négociation de titres	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,779
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(6,484)
Droits de sortie	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,779
Régularisation du résultat non distribuable	0
Sommes non distribuables de l'exercice	0,779
Valeur liquidative	784,068

5-3 Rémunération du gestionnaire

Le Gestionnaire percevra du FCPR « **TUNISIA AQUACULTURE FUND** » des frais de gestion, au titre de sa rémunération pour les missions énumérées dans l'article 20.2 du Règlement Intérieur.

Les frais de gestion revenant au Gestionnaire sont payables trimestriellement d'avance, le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre de chaque année.

Cependant, au cas où la date de souscription interviendrait au cours d'un trimestre, les frais de gestion afférents à cette période seront payés au prorata temporis.

Le Gestionnaire prélèvera des frais de gestion de 1,8% hors taxes l'an sur la base des montants libères avec un minimum par trimestre de quatre-vingt-dix mille dinars (90.000 TND) hors taxes et un maximum par trimestre de cent cinquante mille dinars (150.000 TND) hors taxes.

Le Gestionnaire percevra une commission de succès au cas où le Fonds réaliserait un taux de rendement interne annuel supérieur à 9%, capitalisé annuellement depuis la date de libération des souscriptions.

Cette commission de succès est calculée après déduction de tous les frais et commissions sur la base de 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et un taux de rendement interne annuel de 9%, capitalisé annuellement depuis la date de libération des souscriptions. Toute rémunération servie au Gestionnaire, au titre de l'article précité, est définitivement acquise à son profit.

5-4 Rémunération du dépositaire :

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% hors taxes de l'actif net du Fonds calculé en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à Deux Mille Cinq Cents dinars (2.500 TND) hors taxes.

5-5 Autres frais

Frais de constitution :

Le Fonds supportera les frais, honoraires et commissions liées à sa constitution, son lancement et son placement dans la limite d'un forfait de cinquante mille dinars (50.000 TND). Le surplus des frais de constitution sera supporté par le Gestionnaire.

Les Autres Frais Supportés par le Fond se présentent comme suit:

Il s'agit de Frais de due diligence spécifiques, frais de transactions, frais d'études/expertises exceptionnelles et de contentieux, et d'autres frais divers ordinaires. (Pour plus d'informations, voir l'article 20.3 du Règlement Intérieur).